



Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

2019



Sommaire

COMMUNES CONSTITUANT LE SYNDICAT AU 01/01/2019	2
CARTE DU SEVT	3
STATUTS DU SEVT	4
GESTION DU SEVT	12
A - INDICATEURS TECHNIQUES	13
1. LA PRODUCTION	
1.1 - Localisation des points de prélèvement et nature des resso	
1.2 – Piézométrie	
1.3 – Les volumes prélevés	
1.4 – Les volumes traités à l'usine des Coulées de Taizé	
1.5 –Les volumes achetés	
1.6 –Les volumes vendus par gestionnaire de réseau	
2. LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	
2.1. Le réseau	
2.2. Les branchements au 31/12/2019	
2.3. Réservoirs : capacités	
2.4. La consommation des abonnés du SEVT	
2.5. Rendement du réseau	
2.6. Indice linéaire de pertes	
2.7. Pertes sur la distribution	
3. LA QUALITE DE L'EAU	
3.1. Actions 2019	38
3.2. Mesures de prévention	52
3.3. Le traitement	52
3.4. Surveillance sanitaire	54
3.5. Information consommateurs	57
B - INDICATEURS FINANCIERS	59
1. LE PRIX DE L'EAU	
1.1. La tarification	
1.2. La facture d'eau	
2. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	61
2.1. Les recettes	
2.2. Résultat de l'exercice	61
2.3. La dette	62
2.4. Autofinancement	62
2.5. Fournitures et travaux 2019 : principales opérations	63
2.6. Travaux envisagés et programmés pour les prochains e	xercices64
INDICATEURS DE PERFORMANCE 2019	65
ANNEXES	

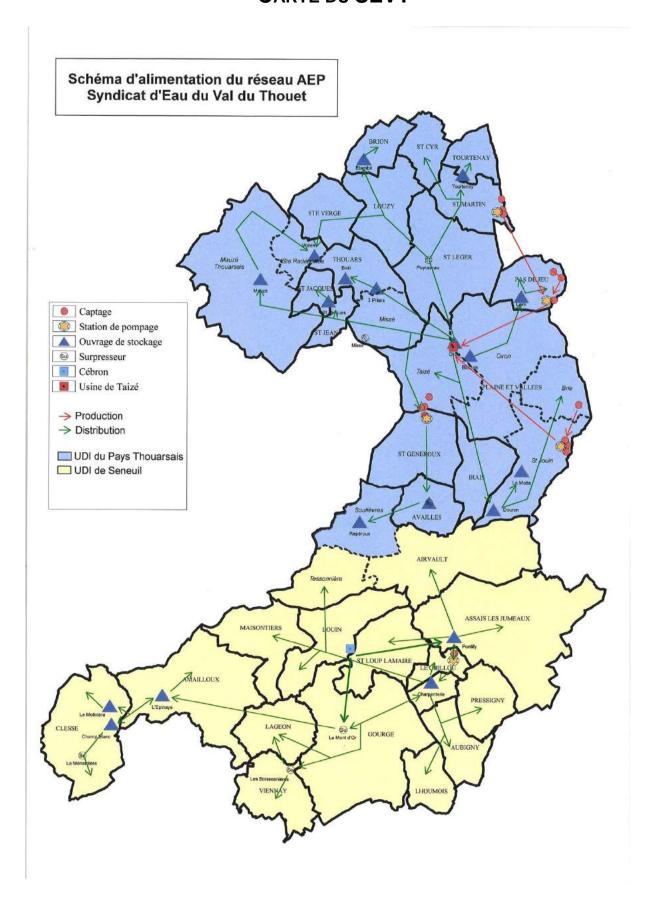
COMMUNES CONSTITUANT LE SYNDICAT AU 01/01/2019

(arrêté Préfectoral du 12 11 2015)

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE
AIRVAULT (SOULIEVRES-BORCQ-TESSONNIERE)	3 281
AMAILLOUX	827
ASSAIS LES JUMEAUX – LES JUMEAUX	774
AUBIGNY	169
AVAILLES THOUARSAIS	198
BRION PRES THOUET	740
CLESSE	954
GOURGE	967
IRAIS	207
LAGEON	359
LE CHILLOU	167
LHOUMOIS	147
LOUIN	684
LOUZY	1 358
MAISONTIERS	154
PLAINE ET VALLEES (BRIE-OIRON-BILAZAIS-NOIZE-ST	2 405
JOUIN-TAIZE/MAULAIS)	
PAS DE JEU	369
PRESSIGNY	185
ST CYR LA LANDE	358
ST GENEROUX	362
ST JACQUES DE THOUARS	438
ST JEAN DE THOUARS	1 358
ST LEGER DE MONTBRUN	1 264
ST LOUP LAMAIRE	986
ST MARTIN DE MACON	306
STE VERGE	1 461
THOUARS (THOUARS-MAUZE/RIGNE-MISSE-STE RADEGONDE)	13 990
TOURTENAY	117
VIENNAY	1 104
TOTAL	35 689

Population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (source INSEE) (Maj décembre 2019)

CARTE DU SEVT



STATUTS DU SEVT

PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES
Libett
Egelitt
Egelitt

Direction des collectivités locales et du contrôle de légalité Bureau du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire

> Arrêté portant modifications statutaires du Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT)

Le préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-20 et L. 5212-7-1;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres;
- VU l'arrêté préfectoral du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BARETAUD, secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres ;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1949 modifié portant création du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de SENEUIL;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 1958 modifié portant création du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais (SIADE du Pays Thouarsais);
- VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2012 portant projet de périmètre du syndicat de communes issu de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais (SIADE du Pays Thouarsais) et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de SENEUIL;
- VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 portant création du syndicat d'eau du Val du Thouet issu de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais (SIADE du Pays Thouarsais) et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de SENEUIL et les statuts y annexés;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 juin 2013 portant composition du bureau du Syndicat d'Eau du Val du Thouet;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2015 portant modifications statutaires du Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 portant adhésion de la Ville de Thouars au Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) à compter du 1er janvier 2016 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 2018 constatant la représentation-substitution de 9 communes par la Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet, 19 communes par la Communauté de communes du Thouarsais, 7 communes par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et 1 commune par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au sein du Syndicat d'Eau du Val du Thouet, et changement de nature juridique du syndicat;
- VU la délibération en date du 13 décembre 2019 du comité syndical du SEVT approuvant les modifications statutaires proposées ;

- VU la délibération en date du 14 janvier 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes du Thouarsais approuvant les modifications statutaires du SEVT;
- VU la délibération en date du 30 janvier 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine approuvant les modifications statutaires du SEVT;
- VU la délibération en date du 19 février 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet approuvant les modifications statutaires du SEVT;

VU les statuts annexés;

Considérant que les conditions de majorité requises par les articles susvisés du code général des collectivités territoriales sont remplies;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: L'arrêté institutif du 20 décembre 2012 modifié portant création du Syndicat d'Eau du Val du Thouet est ainsi rédigé (les modifications figurent en caractères gras):

« Article 1er : périmètre et dénomination du syndicat

Le SEVT est un syndicat mixte fermé constitué des 4 EPCI suivants :

- la Communauté de communes du Thouarsais pour les communes de : Brion-près-Thouet, Louzy, Pas de Jeu, Plaine-et-Vallées (Brie, Oiron, Saint-Jouin-de-Marnes, Taizé-Maulais), Saint-Cyr-la-Lande, Sainte-Verge, Saint-Généroux, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Mâcon, Thouars (Mauzé-Thouarsais, Missé, Sainte-Radegonde, Thouars) et Tourtenay;
- la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet pour les communes d'Airvault (Airvault, Tessonnière), Assais-les-Jumeaux, Availles-Thouarsais, Irais, Le Chillou, Louin, Maisontiers et Saint-Loup-Lamairé;
- la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour les communes d'Amailloux, Aubigny, Gourgé, Lageon, Lhoumois, Pressigny, et Viennay;
- la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour la commune de Clessé;

Article 2 : siège social du syndicat

Le siège du syndicat est fixé à : PAE Talencia, 2 rue Marcel Morin, **CS 90045**, 79101 THOUARS CEDEX.

Article 3 : durée du syndicat

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 4: objet du syndicat

Le syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable. Il exerce les compétences suivantes:

- production par captage et pompage; il lui revient d'entreprendre ou de faire réaliser toutes études, essais, recherches contribuant à assurer à l'ensemble des collectivités membres une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante
- 2. protection du point de prélèvement
- 3. transport

- 4. traitement
- 5. stockage
- 6. distribution

Article 5: habilitations du syndicat

Le syndicat est habilité à :

- réaliser pour le compte de ses communes membres la vérification et le contrôle des poteaux d'incendie,
- vendre de l'eau en dehors de son périmètre et éventuellement en importer,
- réaliser, dans le périmètre des communes adhérentes, des prestations de service dans les domaines présentant un lien avec ses compétences,
- assurer, à la demande des collectivités membres, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages.

Article 6: le comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque membre constituant le syndicat d'eau du Val du Thouet dont le choix peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L.5711-1 du CGCT).

Chaque intercommunalité est représentée au sein du comité syndical par :

- 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par commune membre de l'intercommunalité et par tranche de 3000 habitants de chaque commune.

Chaque délégué disposera d'une voix délibérative.

Les délégués suppléants d'une intercommunalité ont voix délibérative en cas d'absence d'un délégué titulaire de la même intercommunalité.

Article 7 : le bureau

Le comité syndical élit en son sein un bureau de 13 membres titulaires composé de :

- 1 président,
- 2 vice-présidents,
- 10 membres.

Article 8 : le président

Le président est l'organe exécutif du syndicat.

A ce titre:

- Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical ;
- Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes du syndicat ;
- Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou

en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau;

- Il est le chef des services du syndicat;
- Il représente le syndicat en justice.

Lors de chaque séance du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.

Article 9 : les commissions

Le comité syndical forme des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions et celles du bureau.

Article 10 : le règlement intérieur

Un règlement intérieur détermine les modalités d'application des présents statuts. Il est adopté et modifié à la majorité absolue des suffrages exprimés par le comité syndical.

Article 11: receveur du syndicat

Les fonctions de receveur du syndicat sont assurées par le trésorier de Thouars.

Article 12: Les statuts sont annexés au présent arrêté. »

Article 2:

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Article 3:

La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de Bressuire et le président du Syndicat d'Eau du Val du Thouet, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Mme la directrice départementale des finances publiques, M. le président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, M.M les Présidents des communautés de communes concernées.

A NIORT, le 20 MARS 2020

Pour le préfet, et par délégation, La secrétaire générale de la préfecture,

Anne BARETAUD

a l'autoro hiciectoral



SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

STATUTS

7//

Pour le Préfet et par délégation, la Secrétaire Générale

Anne BARETAUD

ARTICLE 1er - PERIMETRE ET DENOMINATION DU SYNDICAT

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les EPCI à fiscalité propre sur lesquels le SEVT (Syndicat d'Eau du Val du Thouet) intervient ont pris la compétence eau en application du principe de représentation-substitution de leurs communes membres.

Le SEVT est un syndicat mixte fermé constitué de 4 EPCI :

La Communauté de Communes du Thouarsais pour les communes de :

- · Brion près Thouet
- Louzy
- Pas de Jeu
- Plaine et Vallées (Brie, Oiron, St Jouin de Marnes, Taizé-Maulais)
- Saint Cyr la Lande
- Sainte Verge
- Saint Généroux
- · Saint Jacques de Thouars
- · Saint Jean de Thouars
- Saint Léger de Montbrun
- Saint Martin de Macon
- Thouars (Mauzé Thouarsals, Missé, Sainte Radegonde, Thouars)
- Tourtenay

♣ La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet pour les communes de :

- · Airvault (Airvault, Tessonnière)
- Assais les Jumeaux
- Availles Thouarsais
- Irais
- Le Chillou
- Louin
- Maisontiers
- Saint Loup Lamairé

Q La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour les communes de :

- Amailloux
- Aubigny
- Gourgé
- Lageon
- Lhoumois
- Pressigny
- Viennay

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour la commune de :

Clessé

ARTICLE 2 - SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT

Le siège du syndicat est fixé :

PAE Talencia, 2 rue Marcel Morin - CS 90045

79101 THOUARS Cedex

ARTICLE 3 - DUREE DU SYNDICAT

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 - OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable. Il exerce les compétences suivantes :

- Production par captage et pompage; il lui revient d'entreprendre ou de faire réaliser toutes études, essais, recherches contribuant à assurer à l'ensemble des collectivités membres une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisance
- · Protection du point de prélèvement
- Transport
- Traitement
- Stockage .
- Distribution

ARTICLE 5 - HABILITATIONS DU SYNDICAT

Le Syndicat est habilité à :

- Réaliser pour le compte de ses communes membres la vérification et le contrôle des poteaux incendie
- Vendre de l'eau en dehors de son périmètre et éventuellement en importer
- Réaliser dans le périmètre des communes adhérentes des prestations de service dans les domaines présentant un lien avec ses compétences

 Assurer, à la demande des collectivités membres, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages.

ARTICLE 6 - LE COMITE SYNDICAL

Le syndicat est administré par un comité syndical qui est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque membre constituant le Syndicat d'Eau du Val du Thouet dont le choix peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. (article L.5711-1 du CGCT).

Chaque intercommunalité est représentée au sein du Comité Syndical par :

 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par commune membre de l'intercommunalité et par tranche de 3 000 habitants de chaque commune.

Chaque délégué disposera d'une voix délibérative.

Les délégués suppléants d'une intercommunalité ont voix délibérative en cas d'absence d'un délégué titulaire de la même intercommunalité.

ARTICLE 7 - LE BUREAU

Le Comité Syndical élit en son sein un bureau de 13 membres titulaires composé de :

- 1 Président
- 2 vice-Présidents
- 10 membres

ARTICE 8 - LE PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

A ce titre:

- Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical
- Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes du Syndicat
- Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau
- Il est le chef des services du Syndicat
- Il représente le Syndicat en justice.

Lors de chaque séance du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

ARTICLE 9 - LES COMMISSIONS

Le Comité Syndical forme des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions et celles du bureau.

ARTICLE 10 - LE REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur détermine les modalités d'application des présents statuts. Il est adopté et modifié à la majorité absolue des suffrages exprimés par le Comité Syndical.

ARTICLE 11 - RECEVEUR DU SYNDICAT

Les fonctions de receveur du Syndicat sont assurées par le Trésorier de Thouars.

ARTICLE 12 - LES DISPOSITIONS DU CGCT

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent au Syndicat pour les conditions de fonctionnement qui ne sont pas prévues aux présents statuts.

ARTICLE 13 - PUBLICATION

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Communautaires membres.

A Thouars, le 13 Décembre 2019

LE PRESIDENT, Bernard GAUFFRETEAU



GESTION DU SEVT

Le SEVT est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2013 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Pays Thouarsais (SIADE) créé en 1958 et du Syndicat des Eaux des Sources de Seneuil créé en 1939.

L'arrêté portant création du SEVT date du 20 décembre 2012. Ses statuts ont été modifiés par vote du Comité Syndical le 03 octobre 2014.

Le 9 juillet 2015 le SEVT a accepté l'adhésion de la ville de Thouars au 1^{er} janvier 2016. Cette adhésion a été validée par l'arrêté Préfectoral du 23 novembre 2015.

Le SEVT est un syndicat mixte fermé exerçant la compétence eau potable. Le personnel relève de la Fonction Publique Territoriale.

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomérations est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Durant la période transitoire, ces compétences figurent parmi les compétences optionnelles des communautés de communes et d'agglomérations. En application du principe de « représentation-substitution » elles ont pris la place de leurs communes membres au sein des syndicats auxquels elles adhèrent.

Les statuts du SEVT ont été modifiés le 13 décembre 2019 prenant ainsi en compte le principe de « représentation-substitution » des EPCI pour leurs communes.

Le territoire desservi en eau potable par le SEVT s'étend sur 3 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération :

- La communauté de communes du Thouarsais (CCT)
- La communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet (CCAVT)
- La communauté de communes Parthenay-Gâtine (CCPG)
- La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B)

A - INDICATEURS TECHNIQUES

1. La Production

1.1 - Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

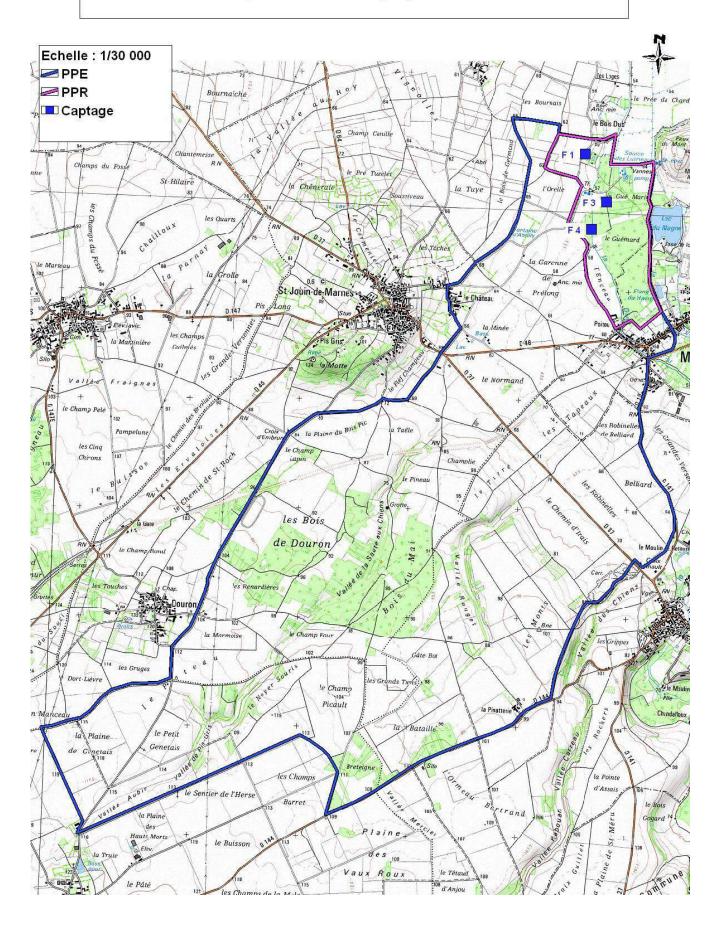
- Commune de Saint Jouin de Marnes Les Lutineaux forages F1, F3, F4.
- Commune de Brie forage de l'Isle.
- Commune de Pas de Jeu Les Grands champs forages F2, F3, F5.
- Commune de St Généroux Génetais forages F4, F5, F7 (forages de secours non sollicités depuis 2001)
- Commune de Saint Martin de Macon forages de Rivet et Bandouille.
- Le Chillou sources de Seneuil résurgence naturelle captée par drainage.

Tous les captages du SEVT font l'objet de périmètres de protection.

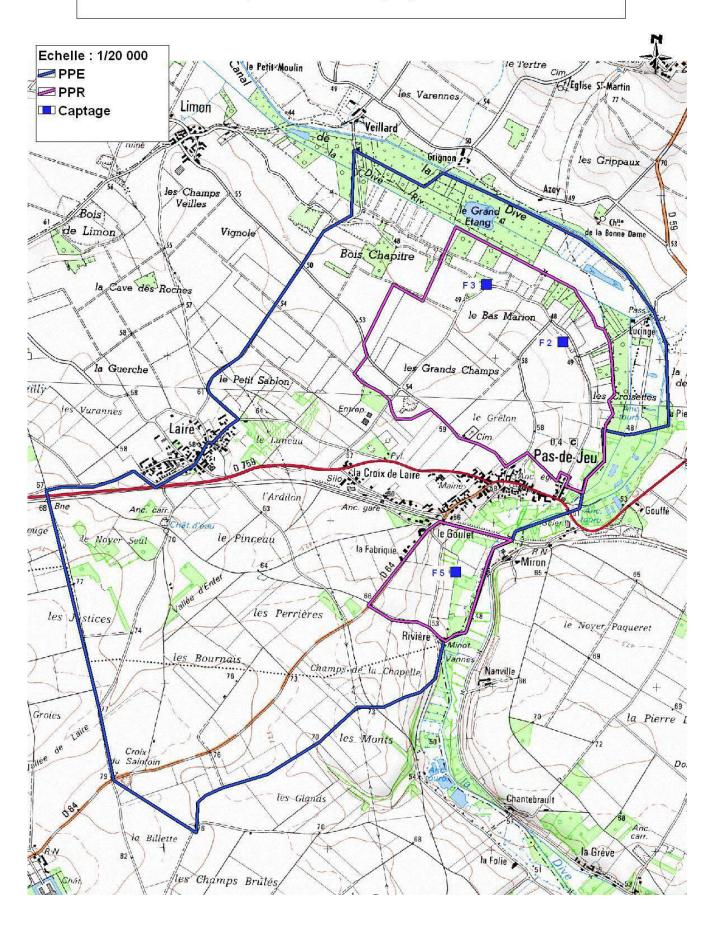
Le SEVT est composé de 2 unités de distribution (UDI) :

- L'UDI du Pays Thouarsais composée des communes de l'ex SIADE du Pays Thouarsais et la ville de Thouars sont alimentées par les forages de Pas de Jeu, Bandouille, Rivet, Brie et les Lutineaux, via l'usine de dénitrification, de décarbonatation et de traitement des micropolluants des Coulées de Taizé.
- L'UDI des Sources de Seneuil composée des communes de l'ex Syndicat des Eaux des Sources de Seneuil est alimentée par la source de Seneuil et l'usine de traitement des eaux du Cébron.

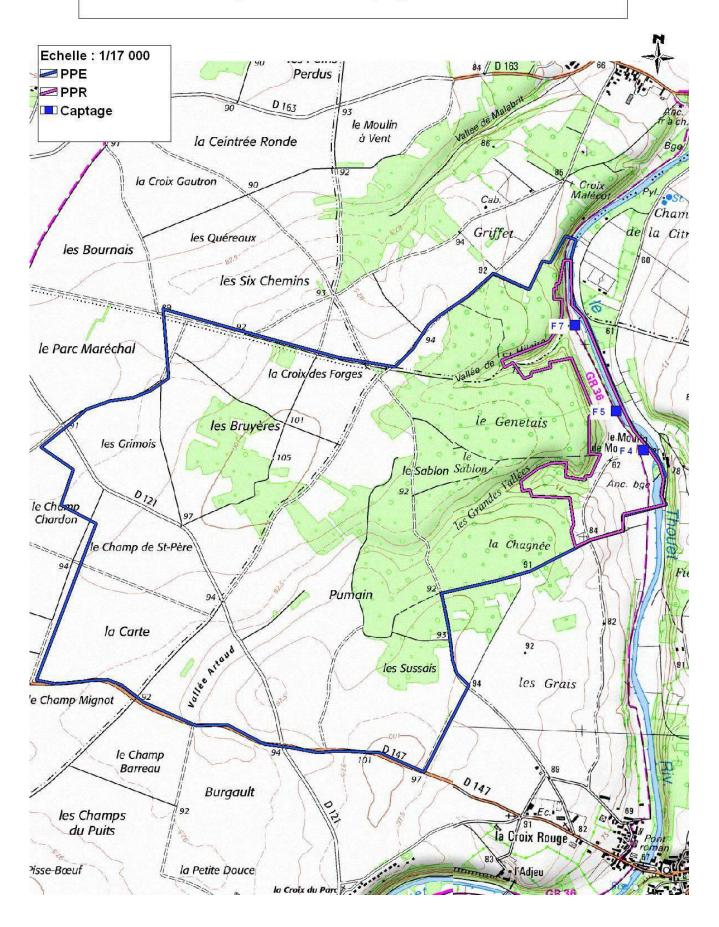
Périmètre de protection des captages des LUTINEAUX



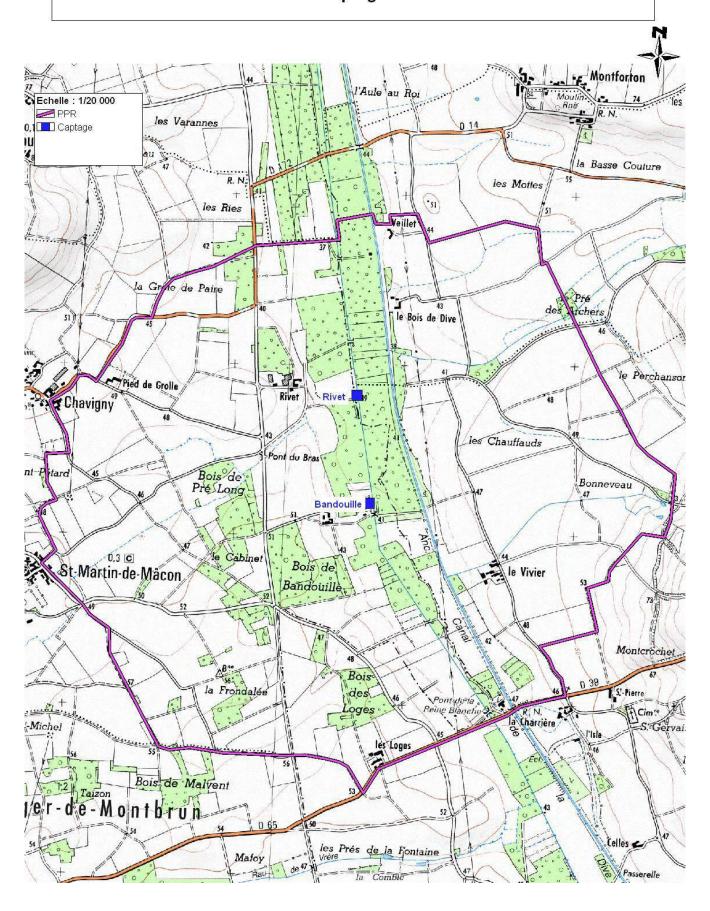
Périmètre de protection des captages de PAS DE JEU



Périmètre de protection des captages de ST GENEROUX

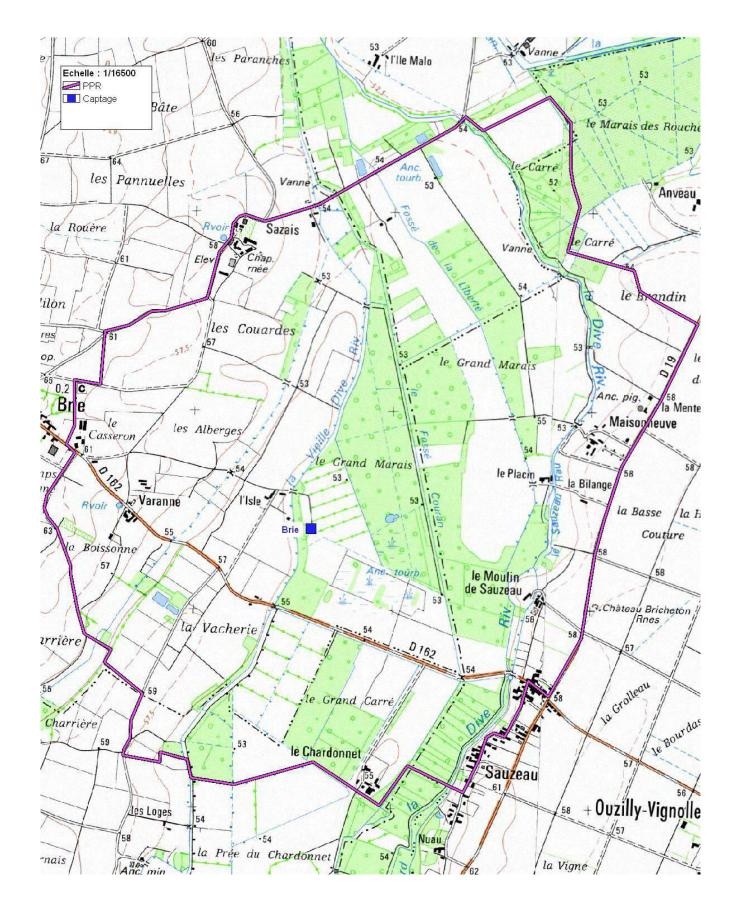


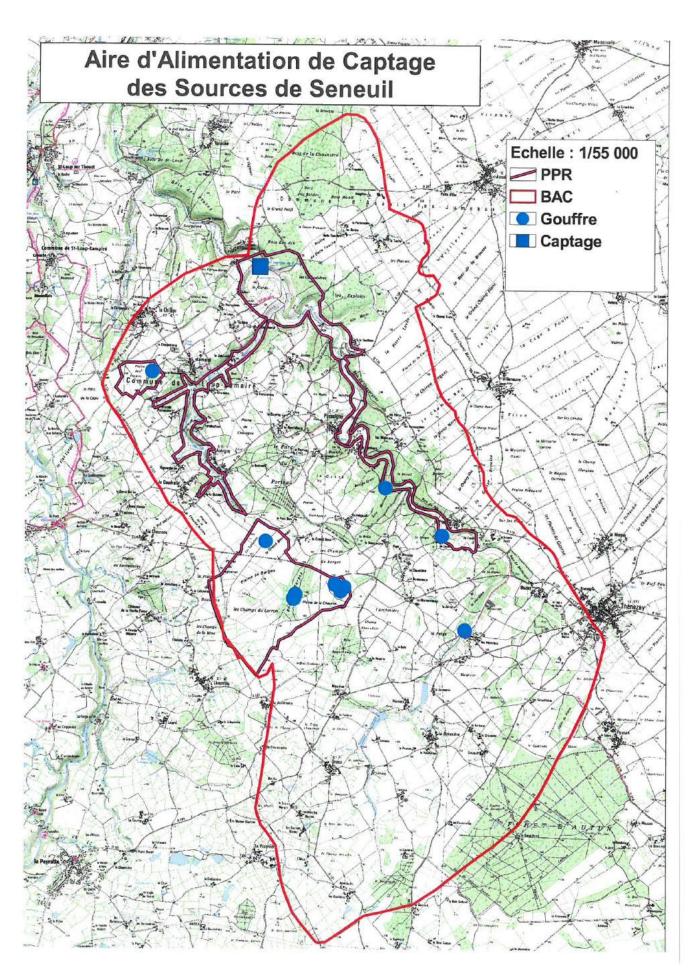
Périmètre de Protection des captages de ST MARTIN DE MACON



Périmètre de Protection du captage de BRIE



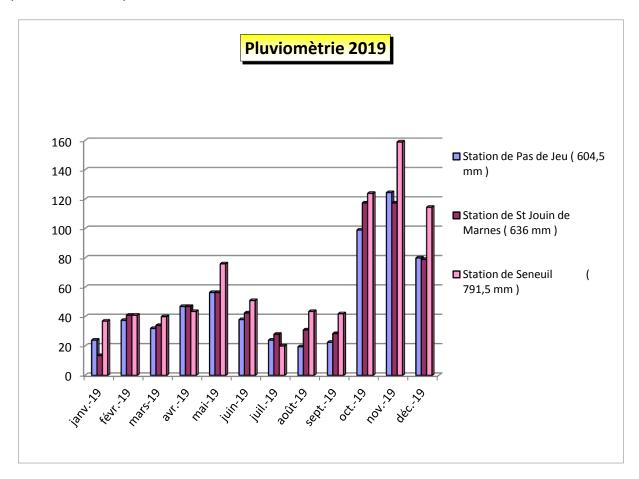




1.2 - Piézométrie

La piézométrie est un élément essentiel de la production d'eau. Son observation régulière permet de prévenir une baisse anormale des niveaux des nappes et donc tout risque de distribution insuffisante sur le réseau.

Dans le cas de nappes dites "libres" (forages de Pas de Jeu, des Lutineaux, de Saint Généroux et Sources de Seneuil), c'est-à-dire dont les eaux ne sont pas protégées de la surface par un horizon de sol imperméable, la réalimentation de l'aquifère est directement liée aux précipitations, et donc, une pluviométrie abondante fera gonfler rapidement la nappe. Par contre, les nappes dites "captives" (forages de Brie et Saint Martin de Mâcon), se chargeront plus lentement à partir des zones d'affleurement.



Afin de surveiller la réalimentation des nappes phréatiques sollicitées, le SEVT a équipé ses forages de sondes piézométriques qui assurent un suivi continu des niveaux.

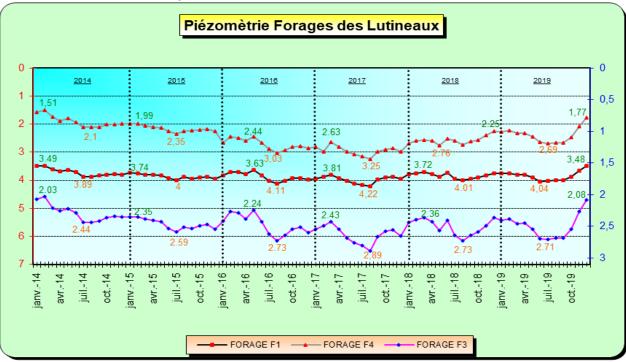
En 2019, la pluviométrie relevée sur les stations de pompage de chaque unité de distribution (UDI) a été légèrement supérieure aux moyennes locales pour l'UDI du Thouarsais et semblable pour l'UDI de Seneuil. On notera des précipitations faibles durant l'hiver et une légère augmentation au printemps. Les précipitations soutenues des mois d'octobre, novembre et décembre ont permis une recharge satisfaisante des aquifères.

On remarque de ce fait que les niveaux des nappes sont en hausse sur l'année. On note une stabilisation durant l'été.

L'évolution dans le temps (2014-2019) des niveaux des nappes est représentée dans les graphiques des pages suivantes.

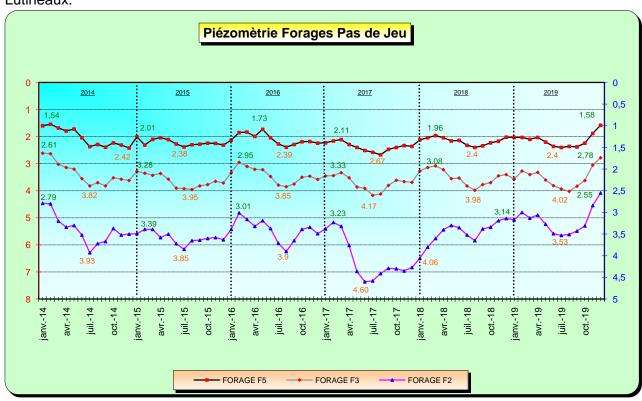
· Forages des Lutineaux

L'analyse des niveaux piézométriques de ces forages sur 6 ans montre une hausse générale en fin d'année. Les niveaux d'étiage sont presque identiques à ceux de l'année précédente mais inférieurs à ceux enregistrés en 2014-2015.



Forages de Pas de Jeu

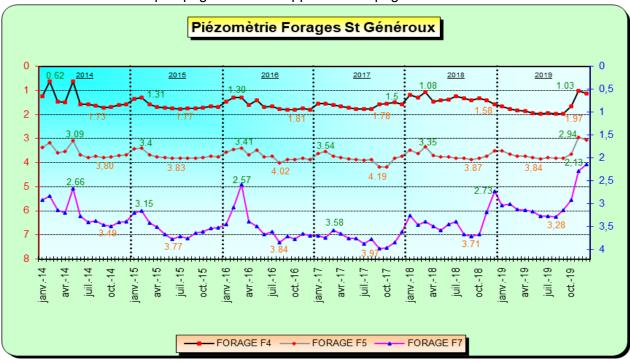
Les forages de Pas de Jeu présentent les mêmes caractéristiques que ceux des Lutineaux; ils exploitent le même horizon géologique à la même profondeur. Aussi, il n'est pas surprenant de constater que l'évolution piézométrique de ces forages est identique à celle des forages des Lutineaux.



• Forages de Saint Généroux

Les forages de Saint Généroux, bien que non exploités restent néanmoins surveillés tant sur leur qualité que sur leurs capacités de production.

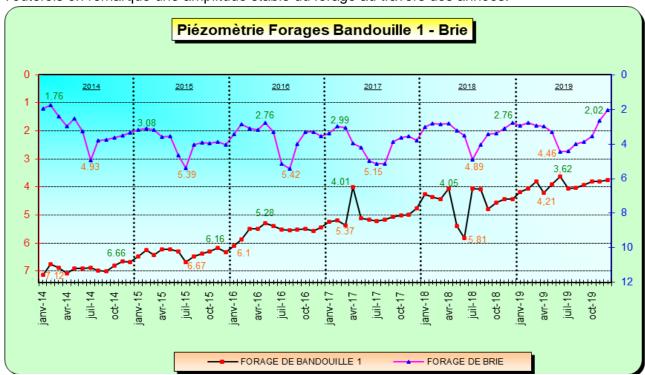
L'observation des courbes piézométriques, présente des forages stables soumis aux variations du niveau du Thouet. Il est à noter que les valeurs se rapprochant de la surface du sol (niveau 0) ou les pics sont dus à des crues du Thouet ; ces forages étant très fortement influencés par la rivière du fait de leur pompage dans sa nappe d'accompagnement.



Forages de Saint Martin de Macon et Brie

On note que le forage profond de Saint Martin de Macon (Bandouille 1) présente une stabilisation de son niveau piézométrique sur 2 ans puis une légère hausse.

Toutefois on remarque une amplitude stable du forage au travers des années.

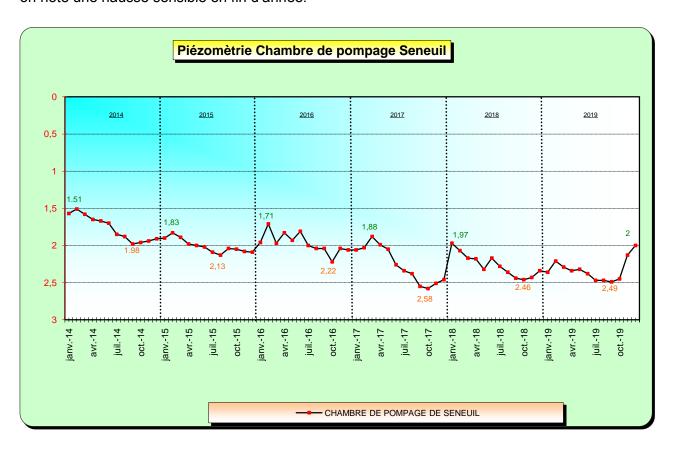


Le forage de Brie évolue selon des périodes de sollicitations importantes de la nappe du fait de l'irrigation locale (juin, juillet). On remarque aussi que les recharges sont beaucoup plus marquées que pour Bandouille du fait de zones d'affleurement probablement plus importantes. Il est à noter toutefois que la recharge de l'hiver 2019 a été plus importante. Les niveaux restent globalement élevés au fil de l'année.

• Sources de Seneuil

La source de Seneuil est une nappe dite "libre" possédant une résurgence naturelle ce qui permet d'observer des valeurs très proches de la surface du sol.

De part sa configuration géographique, en point bas, et son hydrologie, en champ captant drainé, la source est très sensible à la pluviométrie. D'autre part le bassin d'alimentation de cette source est composé de nombreux gouffres reliés à la source par des écoulements préférentiels (réseau karstique). D'importantes variations de niveau peuvent être enregistrées. Pour l'année 2019, l'amplitude du niveau dans la chambre de pompage est identique à 2018, on note une hausse sensible en fin d'année.



1.3 – Les volumes prélevés

	2015	2016	2017	2018	2019		ation /2018
UDI DU PAYS THOUARSAIS							
Station des Lutineaux	1 775 494	1 667 550	1 530 676	1 486 680	1 424 219	-62 461	-4.20%
Dont en provenance de Brie	184 517	176 154	156 628	171 193	203 484	32 291	18.86%
Station de Pas de Jeu	965 206	1 154 444	783 943	814 670	720 634	-94 036	-11.54%
Dont en provenance de St Martin de Macon	129 174	115 402	100 810	85 018	80 845	-4 173	-4.91%
Station de St Généroux							
TOTAL	2 740 700	2 556 776	2 314 619	2 301 350	2 144 853	-156 497	-6.80%
	2015	2016	2017	2018	2019		ation /2018
UDI DE SENEUIL	UDI DE SENEUIL						
Station des sources de Seneuil	1 029 698	1 001 088	981 652	755 649	463 251	-292 398	-38.69%
TOTAL	1 029 698	1 001 088	981 652	755 649	463 251	-292 398	-38.69%

Pour l'année 2019 on constate une baisse de la production pour l'ensemble des points de captages du SEVT.

On note toutefois une sollicitation beaucoup moins importante des sources pour l'UDI de Seneuil, liée à l'achat d'un volume d'eau plus important sur la SPL du Cébron.

Depuis 2018, l'ARS recherche la présence de métabolites et impose des normes de potabilités identiques à celle des pesticides. Les eaux des sources de Seneuil n'ayant aucun traitement, les teneurs sur ces nouveaux paramètres sont bien au dessus des limites acceptées.

1.4 - Les volumes traités à l'usine des Coulées de Taizé

	2015	2016	2017	2018	2019	variation 2	2019/2018		
	Entrée usine (Eau brute)								
En provenance des Lutineaux	1 753 422	1 647 118	1 467 283	1 456 400	1 386 946	-69 454	-4.77%		
En provenance de Pas de Jeu	936 230	863 280	761 590	794 500	705 280	-89 220	-11.23%		
En provenance de Ligaine	900 250	1 092 940	986 925	1 010 204	991 411	-18 793	-1.86%		
TOTAL	3 589 902	3 603 338	3 215 798	3 261 104	3 083 637	-177 467	-5.44%		
	,	Sortie usine	(Eau traitée)						
Pour le SEVT	2 361 632	2 232 952	1 984 323	1 908 127	1 828 945	-79 182	-4.15%		
Pour le SVL	790 582	939 928	848 756	897 980	823 409	-74 571	-8.30%		
TOTAL	3 152 214	3 172 880	2 833 079	2 806 107	2 652 354	-153 753	-5.48%		
lavage des filtres/eau de service	437 688	430 458	382 719	454 997	431 283				
% taux de lavage entrée/sortie usine	12.19%	11.95%	11.90%	13.95%	13.99%				

Le prix dégressif (-33%) au-delà du quota de 700 000 m³, acté dans la convention avec le SVL, incite celui-ci à prendre plus d'eau sur les forages de Ligaine depuis 4 ans.

On note également un fort pourcentage du volume d'eau de lavage des filtres en raison de la réfection du plancher du filtre Nitrazur D qui a nécessité une sollicitation importante d'eaux de lavages.

1.5 -Les volumes achetés

	2015	2016	2017	2018	2019	variation 2019/2018
UDI DU PAYS THOUARSAIS						
Syndicat du Val de Loire	89	101	49	126	74	-52 -41.27%
TOTAL	89	101	49	126	74	-52 -41.27%

UDI DE SENEUIL							
Achat SPL (Cébron)	376 146	402 376	340 985	463 806	811 038	347 232	74.87%
réservoir de Pontify	340 474	334 572	315 914	382 026	731 785	349 759	91.55%
(Syndicat de Gâtine) Mont d'Or	35 672	67 804	25 071	81 870	79 253	-2 527	-3.09%
Achat Syndicat de Gâtine	75	1 437	65	970	0	-970	-100%
TOTAL	376 221	403 813	341 050	464 776	811 038	346 262	74.50%

1.6 -Les volumes vendus par gestionnaire de réseau

	2015	2016	2017	2018	2019	varia 2019/2	
UDI DU PAYS THOUARSAIS							
Sortie usine de traitement de Taizé	2 361 632	2 232 952	1 984 323	1 908 127	1 828 945	-79 182	-4.15%
A destination du SEVT	1 106 756	2 228 031	1 979 562	1 902 925	1 823 317	-79 608	-4.18%
A destination de la ville de Thouars	1 249 238						
A destination du SVL	4 942	4173	3 978	4 077	4 353	276	6.77%
 A destination du SIRPEL 	696	748	783	1 125	1 275	150	13.33%
UDI DE SENEUIL							
Sortie château d'eau de Pontify	1 405 844	1 403 464	1 322 637	1 219 455	1 274 389	54 834	4.50%
A destination du SEVT Venant des Sources de Seneuil Venant de la SPL (cébron)	1 405 844 1 029 698 376 146	1 403 360 1 001 088 402 272	1 322 409 981 652 340 757	1 219 377 755 649 463 728	1 256 939 463 251 793 688	37 562 -292 398 329 960	3.08% -38.69% 71.15%
A destination de la SPL (cébron)	0	104	228	78	17 350	17 272	-65.79%

2. La distribution et la consommation

2.1. Le réseau

La longueur totale du réseau est de l'ordre de 1042.32 km. Il est composé principalement de canalisations en fonte, PVC, acier (protection cathodique sur toutes les canalisations acier, sauf celles de l'ancien SAE d'OIRON), et d'amiante ciment (revêtues intérieurement), principalement sur certaines communes de l'ancien SAE d'OIRON et sur l'ex Syndicat des Eaux de Seneuil.

Le tableau de répartition ci-dessous fait apparaître le linéaire par matériaux et par décennie.

MATERIAUX	av 1960	1961/1970	1971/1980	1981/1990	1991/2000	2001/2010	après 2011	total
FONTE	97.52	105.54	44.10	11.10	0.97	4.25	28.77	292.25
AMIANTE	70.28	21.72	0.22	0.58		0.35		93.15
PVC	82.79	10.65	257.81	83.95	75.7	63.4	24.84	599.14
POLYETHYLENE	0.07			0.63	1.61	2.54	0.96	5.81
ACIER	13.36	5.68					0.01	19.05
PVC BI-ORIENTE					6.92	4.93	17.75	29.6
INOX						0.02	0.06	0.08
FIBRE DE VERRE				1.55				1.55
Inconnu	1.08	0.03	0.48			0.1		1.69
,								1042.32

2.1.1 Travaux neufs

2 416.01 m de canalisations ont été posés au titre des extensions du réseau et des nouveaux lotissements:

Commune d'Airvault : 688.38 m

Commune de St Jouin de Marnes : 157.36 m Commune de St Loup Lamairé : 384.02 m Commune de Ste Radégonde : 218.65 m

Commune de Thouars: 967.6 m

8 nouveaux poteaux incendie ont été installés pour le compte des communes :

Commune d'Airvault : 3 poteaux Commune de Louin : 1 poteau Commune de Thouars : 4 poteaux

36 purges neuves:

Commune d'Airvault : 3 purges

Commune d'Assais les Jumeaux : 1 purge

Commune d'Aubigny: 1 purge Commune de Lageon : 5 purges Commune de Lhoumois : 1 purge Commune de Louin : 1 purge

Commune de St Jouin de Marnes : 1 purge

Commune de St Loup Lamairé : 2 purges Commune de Ste Radégonde : 2 purges

Commune de Taizé : 1 purge Commune de Thouars : 18 purges

• 175 vannes neuves :

Commune d'Airvault : 39 vannes Commune d'Amailloux : 3 vannes

Commune d'Assais les Jumeaux : 9 vannes

Commune de Lageon : 12 vannes Commune de Louin : 23 vannes

Commune de Mauzé Thouarsais: 1 vanne

Commune de Oiron : 2 vannes

Commune de St Jouin de Marnes : 2 vannes Commune de St Léger de Montbrun : 6 vannes Commune de St Loup Lamairé : 6 vannes Commune de Ste Radégonde : 8 vannes

Commune de Taizé : 9 vannes Commune de Thouars : 55 vannes

8 ventouses neuves :

Commune d'Airvault : 1 ventouse Commune de Louin : 2 ventouses

Commune de St Loup Lamairé : 2 ventouses

Commune de Taizé : 2 ventouses Commune de Thouars : 1 ventouse

• 28 vidanges de réseau neuves :

Commune d'Airvault : 2 vidanges Commune d'Amailloux : 1 vidange Commune de Gourgé : 1 vidange Commune de Lageon : 1 vidange

Commune de Mauzé Thouarsais : 1 vidange Commune de St Jean de Thouars : 1 vidange Commune de St Loup Lamairé : 2 vidanges Commune de Ste Radégonde : 2 vidanges Commune de Thouars : 15 vidanges Commune de Viennay : 2 vidanges

• 7 purges automatiques neuves :

Commune de Gourgé : 1 purge

Commune de Mauzé Thouarsais : 2 purges Commune de St Jouin de Marnes : 1 purge Commune de St Loup Lamairé : 1 purge

Commune de Ste Verge : 1 purge Commune de Thouars : 1 purge

2.1.2 Travaux de renouvellement :

8 363.99 m de canalisations ont été renouvelées :

Commune d'Airvault : 1140.60 m

Commune d'Assais les Jumeaux : 758.69 m

Commune de Gourgé : 48.97 m Commune de Lageon : 681.35 m Commune de Louin : 375.82 m Commune de Oiron : 948.39 m

Commune de St Léger de Montbrun : 572.43 m Commune de St Loup Lamairé : 1285.25 m Commune de Ste Radégonde : 770.29 m

Commune de Taizé : 851.19 m Commune de Thouars : 931.01 m

• 90.52 m de canalisations ont été renouvelées lors de fuites sur le réseau :

Commune d'Airvault : 33.82 m Commune d'Amailloux : 4.99 m

Commune de Brion près Thouet : 0.51 m

Commune de Clessé : 6.70 m Commune de Gourgé : 6.38 m Commune de Louin : 13.85 m

Commune de Mauzé Thouarsais : 0.70 m

Commune de Missé : 1.03 m Commune de St Généroux : 0.49 m

Commune de St Léger de Montbrun : 0.51 m Commune de St Loup Lamairé : 7.02 m Commune de Ste Radégonde : 3.13 m

Commune de Ste Verge : 0.40 m Commune de Thouars : 10 m Commune de Viennay : 0.99 m

• 18 poteaux incendie ont été remplacés pour le compte des communes :

Commune d'Airvault : 2 poteaux

Commune d'Assais les Jumeaux : 2 poteaux

Commune d'Aubigny : 1 poteau Commune de Louin : 2 poteaux

Commune de Plaine et Vallées : 4 poteaux Commune de St Jean de Thouars : 1 poteau Commune de St Léger de Montbrun : 1 poteau Commune de St Loup Lamairé : 2 poteaux

Commune de Thouars : 3 poteaux

22 purges remplacées :

Commune d'Airvault : 1 purge Commune d'Amailloux : 1 purge

Commune d'Availles Thouarsais : 4 purges

Commune de Gourgé : 4 purges Commune de Lageon : 1 purge Commune de Louin : 3 purges Commune de Missé : 1 purge

Commune de St Jouin de Marnes : 1 purge

Commune de Taizé : 1 purge Commune de Thouars : 5 purges

• 141 vannes remplacées :

Commune d'Airvault : 18 vannes Commune d'Amailloux : 1 vanne

Commune d'Assais les Jumeaux : 7 vannes Commune d'Availles Thouarsais : 1 vanne

Commune de Gourgé : 1 vanne Commune de Lageon : 16 vannes Commune de Louin : 14 vannes

Commune de Mauzé thouarsais : 1 vanne

Commune de Oiron : 9 vannes

Commune de St Généroux : 1 vanne

Commune de St Léger de Montbrun : 7 vannes Commune de St Loup Lamairé : 7 vannes

Commune de Ste Radégonde : 20 vannes

Commune de Taizé : 8 vannes Commune de Thouars : 30 vannes

• 3 vidanges de réseau remplacées :

Commune d'Amailloux : 1 vidange Commune de Louin : 1 vidange

Commune de St Léger de Montbrun : 1 vidange

2.1.3 Incidents sur réseau, branchements et appareillages :

- 92 fuites sur conduites
- 36 fuites sur branchements
- 10 fuites sur des appareillages

A noter que parmi ces fuites, 6 ont été causées par des entreprises lors de travaux extérieurs au SEVT.

2.2. Les branchements au 31/12/2019

Nombre d'abonnés : 20 326

Nombre de branchements fermés (avec ou sans compteurs): 1 145

Nombre de branchements équipés de compteurs (ouverts ou fermés): 20 897

Branchements en plomb : 149

Compteurs équipés de radio-relève : 17 613

Compteurs renouvelés en 2019 : 691

Nombre de réclamations écrites (courrier, fax, mail) : 27

Nombre de départs : 1 924 Nombre d'arrivées : 2 028

COMMUNES	BRANCHEMENTS NEUFS	BRANCHEMENTS PLOMB RENOUVELES	BRANCHEMENTS RENOUVELES
AIRVAULT - Soulièvres -	36		48
Borcq - Tessonniere AMAILLOUX	1		2
ASSAIS LES JUMEAUX	3		30
AUBIGNY	1		30
AVAILLES THOUARSAIS	ı		1
PLAINE ET VALLEES -			I
Oiron – Bilazais – Noizé			
- Brie - St Jouin de	4		58
Marnes – Taizé - Maulais			
BRION PRES THOUET	1		
CLESSE			1
GOURGE	2		2
IRAIS			6
LAGEON			23
LA PEYRATTE	1		
LE CHILLOU	1		
LHOUMOIS	2		1
LOUIN	3		25
LOUZY			
MAISONTIERS	2		1
PAS DE JEU			
PRESSIGNY			
ST CYR LA LANDE	2		
ST GENEROUX			1
ST JACQUES DE	1		1
THOUARS			I
ST JEAN DE THOUARS	2		4
ST LEGER DE MONTBRUN			21
ST LOUP LAMAIRE	7		8
ST MARTIN DE MACON			
STE VERGE	3		3
THOUARS - Mauzé			
Thouarsais - Rigné -	42	291	54
Missé – Ste Radegonde			
TOURTENAY			
VIENNAY	1		
TOTAL	115	291	290

• Renouvellement 2019 branchements plomb : 291

Impasse Cité Roux : 6 Boulevard Pierre Curie : 4 Av Victor Hugo : 24

3 bis impasse Mufflet : 1
Av Victor Leclerc : 15

Rue Bigot : 6 Rue Isambert : 8

Rue Drouyneau de Brie : 3 Rue Reigner Desmarais : 10

Av Victor Leclerc: 13 Rue Louis Richou: 3 Rue Anatole France: 29 Rue Eugène Flament: 1 Rue Condorcet: 19

Impasse Pierre Semard : 13 Rue Théophile Gauthier : 15 Bd Raymond Vouhé : 2

Rue Bonn: 5

Rue 114eme RI : 4 Rue Amsterdam : 11

Rue Gustave Flaubert : 14 Rue Garambeau : 15 Impasse Jean Mermoz : 8

2 rue Duguesclin : 1 Rue Bruxelle : 13

Rue Auguste Comte : 16

Rue Pierre Loti: 8

Rue du Jeu de Paume : 4 Rue Helensburg : 11

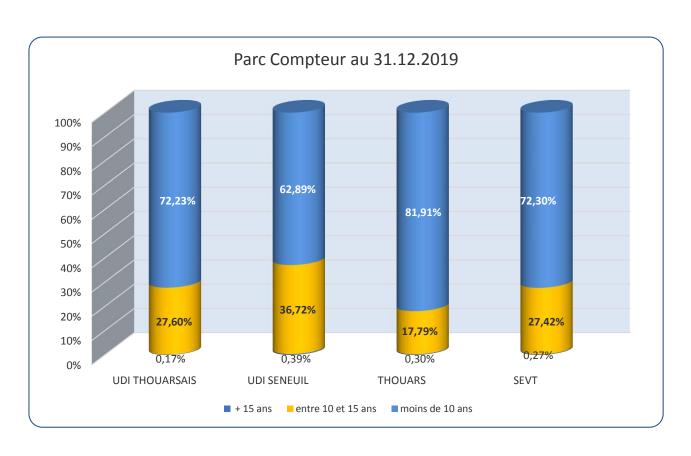
Chemin de la Morellerie : 2

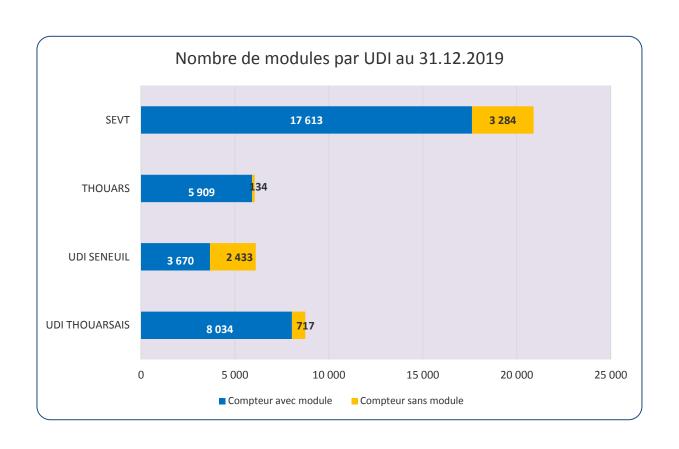
Rue du Moulin du Vicomte et du Vicomte : 7

Au 31 décembre 2019, il reste 149 branchements en plomb.

• Age des compteurs au 31/12/2019

ANNEE	UDI THOUARSAIS	UDI SENEUIL	THOUARS	TOTAL
AVANT 2000	1	2	16	19
AVANT 2003	8	18	1	27
AVANT 2006	281	218	114	613
2006	234	221	124	579
2007	715	263	159	1 137
2008	339	730	331	1 400
2009	852	813	348	2 013
2010	1 183	380	120	1 683
2011	54	277	179	510
2012	484	529	308	1 321
2013	553	157	832	1 542
2014	510	256	406	1 172
2015	934	757	879	2 570
2016	791	570	956	2 317
2017	951	174	802	1 927
2018	452	385	297	1 134
2019	409	353	171	933
COMPTEURS	8 751	6 103	6 043	20 897
MODULES	8 034	3 670	5 909	17 613





2.3. Réservoirs : capacités

	OADAOITE			
	CAPACITE (m3)	CONFIGURATION	COMMUNES	ETAT
DOURON	2 x 250	cuve semi-enterrée	St Jouin de Marnes	
BILAZAIS	2 x 175	cuve sur tour	Oiron	1 cuve rénovée en 2002
LAIRE	250	tour	Pas de Jeu	
LA MOTTE	250	cuve semi-enterrée	St Jouin	Rénové en 2010
REPEROUX	250	tour	Airvault	Rénové en 2017
AVAILLES THOUARSAIS	250	tour	Availles	
ST JACQUES DE TH.	350	tour	St Jacques	Rénové en 2001
MAUZE THOUARSAIS	600	tour	Mauzé Thouarsais	Rénové en 2008
VRINES	800	tour	Ste Radegonde	Rénové en 2011
TOURTENAY	200	cuve semi-enterrée	Tourtenay	
ETAMBE	250	tour	Etambe	
OIRON	1500	tour	Oiron	Rénové en 2011
PONTIFY	2000	tour	Assais les Jumeaux	Renouvellement canalisations intérieures en 2015

CHARPENTERIE	500	tour	St Loup Lamairé	Rénové en 2015
EPINAYE	250	cuve	Amailloux	Renouvellement canalisations intérieures en 2017
CHAMPS BLANC	500	tour	Clessé	Rénové en 2017
MOLINIERE	250	cuve semi-enterrée	Clessé	Rénové en 2010
BOISSONNIERES	300	cuve semi enterrée	Viennay	Renouvellement canalisations intérieures en 2011
LES 3 PILIERS	2500	cuve au sol	Thouars	Renouvellement canalisations intérieures en 2018
LE BOEL	600 et 1200	tour	Thouars	Rénové en 2006

2.4. La consommation des abonnés du SEVT

	2016	2017	2018	2019	Varia 2019/2	
UDI Thouarsais	894 674	941 882	892 007	867 730	-24 277	-2.7%
Ville de Thouars	741 653	651 208	610 861	643 240	32 379	5.3%
UDI Seneuil	986 737	1 127 478	1 030 853	1 050 113	19 260	1.9%
TOTAL	2 623 064	2 720 568	2 533 721	2 561 083	27 362	1.1%

2.5. Rendement du réseau

> UDI Thouarsais

	2014	2015	2016 (sevt + Thouars)	2017 (sevt + Thouars)	2018 (sevt + Thouars)	2019 (Sevt + Thouars)
Volume mis en distribution	1 130 404	1 106 756	2 228 031	1 979 562	1 908 253	1 829 019
Relevés compteurs	827 172	854 258	1 636 327	1 593 090	1 508 070	1 516 448
Eau de service non comptée(1)	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Rendement réseau	74.50%	78.54%	74.34%	81.49%	80.1%	84.0%

Volume mis en distribution = vol sortie usine + vol acheté (SVL) Relevés compteurs = vol vendus abonnés + vol vendus interconnexions (Eaux de Vienne, Véolia)

UDI Seneuil

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume mis en distribution	1 429 521	1 405 844	1 403 360	1 322 409	1 220 425	1 274 289
Relevés compteurs	1 019 392	1 039 350	986 737	1 127 478	1 030 931	1 067 463
Eau de service non comptée(1)	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Rendement réseau	72.00%	75.00%	71.38%	86.39%	85.7%	84.9%

Volume mis en distribution = vol source Seneuil + vol acheté (SPL Cébron, SMEG) Relevés compteurs = vol vendus abonnés + vol vendus interconnexions (SPL Cébron)

(1) estimation usage de l'eau pour les purges, le nettoyage des réservoirs et la désinfection des nouveaux réseaux. On note une forte augmentation à partir de 2015 en raison de la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté de sécurité sanitaire qui augmente considérablement le nombre de purges pour la réalisation des prélèvements en bouts d'antennes.

La valeur du rendement est intéressante mais n'est pas suffisante pour apprécier avec justesse l'état du réseau, car elle peut être influencée par les gros consommateurs dont l'importance peut « gonfler » artificiellement la valeur du rendement.

2.6. Indice linéaire de pertes

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) traduit plus précisément la réalité physique : ce paramètre indique la quantité d'eau perdue par jour et par km de canalisation et permet la comparaison de réseaux, différents par leur longueur et leur situation géographique.

UDI Thouarsais	2015	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)	2019 (*)					
Volumes perdus en distribution (m3/j)	650.68	1566.31	1004.03	1096.39	856.36					
Longueur de canalisation (km)	466.18	568.23	567.87	557.28	556.28					
ILP (m3/j/km)	1.39	2.76	1.76	1.97	1.54					
(*) Cumul des valeurs du SEVT et de	(*) Cumul des valeurs du SEVT et de la ville de Thouars									

^(*) Cumul des valeurs du SEVT et de la ville de Thouars

UDI Seneuil	2015	2016	2017	2018	2019 (*)
Volumes perdus en distribution (m3/j)	962.00	1100.34	492.96	519.16	566.65
Longueur de canalisation (km)	489.87	490.38	490.97	489.29	486.04
ILP (m3/j/km)	1.96	2.24	1.00	1.06	1.16

ILP = Volumes perdus en distribution (m3/j) / Longueur de canalisation (km) Volumes perdus en distribution = volume pompé et acheté – volume consommé

Densité linéaire des abonnés :

- UDI Thouarsais : 14 398 abonnés pour 556.28 km de canalisations soit 25.88 abonnés / km
- UDI Seneuil : 5 928 abonnés pour 486.04 km de canalisations soit 12.20 abonnés / km

Valeurs guides de densité d'abonnés par km de réseau

Zone rurale : nb abonnés <15

Zone semi-urbaine : 15 < nb abonnés < 30 Zone urbaine : 30 < nb abonnés

L'UDI Pays Thouarsais est classée « zone semi-urbaine» alors que l'UDI Seneuil est classée « zone rurale ».

Valeurs guides de l'indice linéaire de pertes:

Zone rurale : 1 < ILP < 3Zone semi-urbaine : 3 < ILP < 7Zone urbaine : 7 < ILP < 12

La valeur de l'ILP de l'UDI de Seneuil est en adéquation avec les valeurs guides présentées ci-dessus.

Ce qui n'est pas le cas pour l'ILP de l'UDI du Pays Thouarsais qui présente un meilleur ILP que les valeurs guides.

2.7. Pertes sur la distribution

Les pertes sont constituées :

- des fuites d'eau sur le réseau ;
- sous comptage des compteurs anciens ;
- utilisation des poteaux incendie par les pompiers ;
- utilisation des poteaux incendie par des personnes non autorisées ;
- actes frauduleux.

3. La qualité de l'eau

3.1. Actions 2019

Comme les années précédentes, en 2019, une campagne de nettoyage des 19 réservoirs a été réalisée par une société spécialisée afin de parfaire la qualité bactériologique des eaux distribuées. Ces nettoyages ont eu lieu du 4 au 13 mars 2019.

Afin d'assurer une eau de qualité équivalente sur l'ensemble du réseau de chaque unité de distribution (UDI) et notamment sur les antennes, des purges du réseau ont été réalisées. Ces purges sont effectuées pour partie lors de l'entretien des poteaux incendie (304 poteaux contrôlés en 2019) mais aussi lors d'une campagne réalisée chaque année à la suite des nettoyages de réservoirs.

En 2019, **708 purges** ont été réalisées ce qui représente environ **314.35 km** de réseau.

Ces travaux ont permis d'assurer aux abonnés du service une bonne qualité physicochimique, bactériologique mais aussi organoleptique.

Toutefois, la bonne qualité de l'eau distribuée bien que traitée à l'usine de dénitrification, pour l'unité de distribution du pays thouarsais, reste étroitement liée à celle des eaux brutes prélevées dans la nappe phréatique.

Afin d'améliorer la qualité de ces eaux, le SEVT a mis en place des programmes de reconquête de la qualité de l'eau brute. Il s'agit des contrats territoriaux Re-Sources.

Le contexte Re-Sources en Poitou-Charentes

Depuis les années 80, la qualité de l'eau s'est fortement dégradée avec l'exemple de la pollution par les nitrates et pesticides. Cette dégradation menace l'usage prioritaire de l'eau : l'alimentation en eau potable. Ainsi en 30 ans, près de 300 captages d'eau potable ont été fermés en Poitou-Charentes, notamment pour des problèmes de qualité.

Pour préserver et reconquérir durablement la qualité des ressources en eau et assurer ainsi l'alimentation en eau potable des habitants de Poitou-Charentes, le programme Re-Sources a été initié au début des années 2000. L'objectif est de changer significativement les pratiques à l'origine des pollutions pour ainsi retrouver une eau naturellement de qualité. Ce programme vise une approche préventive de la gestion de la ressource en s'appuyant sur la gestion concertée et l'animation locale.

Le programme Re-Sources est une démarche fondamentalement partenariale qui fait appel à la mobilisation de l'ensemble des acteurs présents sur chaque bassin d'alimentation de captages (collectivités, exploitants agricoles, industriels, particuliers, etc). La collectivité qui a compétence pour la distribution d'eau potable met en œuvre un programme d'actions commun aux bassins. Elle s'appuie sur deux animateurs Re-Sources (un pour le Thouarsais et un pour Seneuil).

Les bassins d'alimentation de captages (BAC) du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil

Historique de la démarche de reconquête de la qualité de l'eau

Depuis le début des années 2000, le SEVT, SIADE à l'époque, mène un programme de reconquête de la qualité de l'eau appelé le Contrat de Nappe sur les périmètres de protection éloignée des captages de Pas de Jeu, Ligaine et des Lutineaux. Ces actions préventives à destination des agriculteurs, collectivités, particuliers ont été instaurées parallèlement à la construction de l'usine de potabilisation en 2001 pour traiter les pollutions des eaux brutes pas les nitrates. Le SEVT a alors été un syndicat d'eau précurseur dans cette démarche de protection de la ressource.

Un premier contrat a été mené de 2000 à 2005, puis reconduit chaque année avec comme partenaires principaux la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et le Conseil général. Fort de cette expérience, le SEVT a souhaité intégrer la démarche Re-Sources en 2010 pour mobiliser tous les acteurs des territoires concernés et élaborer un nouveau programme d'actions. Suite à un diagnostic de territoire, le programme d'actions a été élaboré et le contrat territorial Re-Sources qui cadre ce programme quinquennal a été signé en mai 2014 avec les différents partenaires.

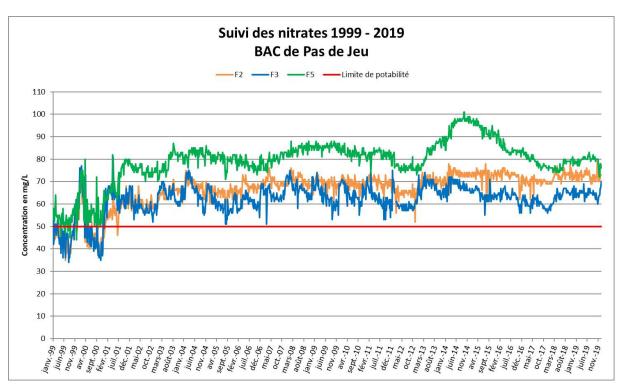
Le captage des sources de Seneuil, quant à lui, situé sur la commune du Chillou et alimente **15 communes** en eau potable. Depuis 2007, des actions de protection de la qualité de l'eau (programme Re-Sources) sont mises en œuvre sur le bassin des sources de Seneuil en partenariat avec les différents acteurs du territoire (agriculteurs, organismes professionnels agricoles, collectivités...).

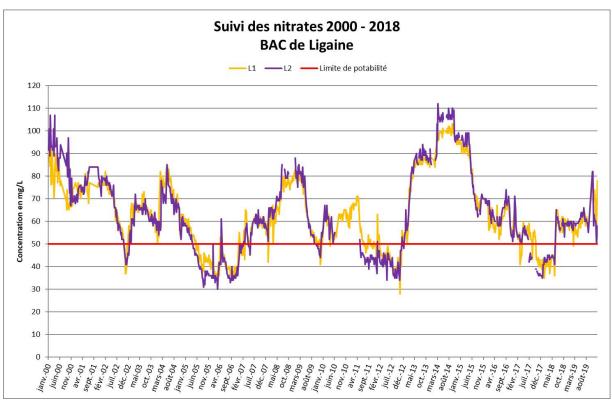
Ces deux contrats ayant pris fin en 2018, ils ont été évalués par le bureau d'études SCE qui a aussi émis des recommandations pour élaborer de nouvelles actions. L'année 2019 a permis de faire ce bilan et d'élaborer le prochain contrat 2020-2025 commun aux bassins du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil.

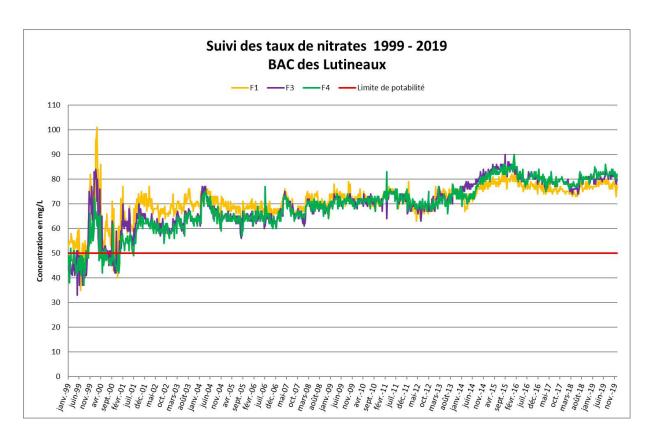
Qualité de l'eau brute des forages

Suivi du paramètre « nitrates »

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux en nitrates dans les eaux brutes des forages de 2000 à 2019, pour chacun des BAC du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil.







2019 marque un retour à la hausse, certes très léger, de l'ensemble des concentrations moyennes et maximales, et ce pour tous les forages. Cela intervient après deux à trois années de baisse ou stabilisation. Les concentrations restent donc toujours bien supérieures à la norme « eau potable » de 50 mg/L. Pour les sources de Seneuil, la tendance est aussi à la hausse, tout en restant à des valeurs déjà observées auparavant.

Suivi du paramètre « pesticides »

Les pesticides sont recherchés dans les eaux brutes des forages, 3 piézomètres (un par BAC dans le Thouarsais) et au niveau de plusieurs points de contrôle sur le BAC de Seneuil (notamment les gouffres). Les données sont obtenues soit à partir des contrôles réglementaires, soit de la surveillance sanitaire faite par le SEVT, le SVL ou dans le cadre du programme Re-Sources. Ci-dessous le bilan des différentes données obtenues pour l'année 2019 : les molécules retrouvées, leur concentration et la période de détection.

Molécules détectées BAC de Pas de Jeu

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
Forage F2	-		
	Bisphénol A	0,099	Novembre
		0,026	Mars
Forago F2	Métazachlore ESA	0,12	Novembre
Forage F3		0,069	Décembre
	Métazachlore OXA	0,02	Mars
	Metazachiore OXA	0,041	Novembre
Forage F5	-		
	Bromacil	0,013	Octobre
Piézomètre 1	Bisphénol A	0,061	Octobre
riezoilletre i	Métazachlore OXA	0,073	Avril
	Métazachlore ESA	0,073	Octobre

Molécules détectées BAC de Ligaine

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
	2-Aminosulfonyl-N,N- dimethylnicotinamide	0,008-	Avril
Forage L1	Métolachlore ESA	0,092	Avril
	Métolachlore OXA	0,03	Avril
Forage L2	-	-	-
	Boscalid	0,012	Avril
	Doscand	0,011	Octobre
	Biphényle	0,0055	Octobre
	Diflufénicanil	0,01	Avril
	Dilluleriicariii	0,016	Octobre
Piézomètre 5	Tolyltriazole	0,01	Avril
	Diophánal A	0,063	Avril
	Bisphénol A	1,7	Octobre
	Diáthail Dhéalata	0,2	Avril
	Diéthyl Phtalate	0,11	Octobre
	Triallate	0,5	Octobre

Molécules détectées BAC des Lutineaux

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
Forage F1	-		
		0,024	Avril
		0,024	Mai
	Déséthylatrazine	0,025	Juin
		0,024	Juillet
Forage F3		0,02 et 0,021	Octobre
Forage F3	Métazachlore ESA	0,021	Décembre
	Métolachlore ESA	0,024	Mars
	Metolachiore ESA	0,022	Avril
	Bisphénol A	0,012	Novembre
	Nicosulfuron	0,067	Octobre
Forage F4	-		
	Dácáthylotrozina	0,04	Avril
	Déséthylatrazine	0,039	Octobre
	Déisopropyl déséthylatrazine	0,021	Avril
Piézomètre 3	Métazachlore ESA	0,052	Avril
	WEGAZACHIOLE ESA	0,061	Octobre
	Diáthyl Phtalata	0,67	Avril
	Diéthyl Phtalate	0,5	Octobre

Molécules détectées aux sources de Seneuil

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
	Bentazone	0,025	Octobre
	Métazachlore ESA	0,163 (moyenne annuelle)	Toute l'année
		0,031	Janvier
		0,081 0,058	Février
	Métazachlore OXA	0,120	Mars
	Wetazaciliole OXA	0,031	Octobre
		0,140	Novembre
		0,056 0,063	Décembre
		0,042	Janvier
		0,071 0,047	Février
Sources de Seneuil		0,053 0,035	Mars
		0,044 0,032	Avril
	Métolachlore ESA	0,033 0,025	Mai
		0,023	Juin
		0,029	Octobre
		0,052 0,120	Novembre
		0,064 0,120	Décembre
		0,026	Février
	Métolachlore OXA	0,059	Novembre
		0,03 0,044	Décembre
	Bisphénol A	0,48	Août
	Nicosulfuron	0,092	Octobre

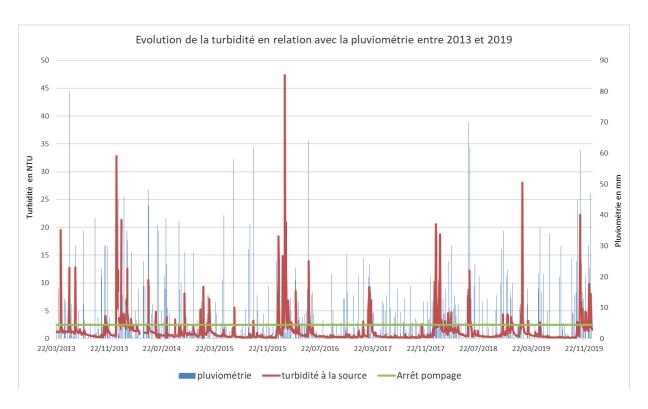
Molécules détectées sur les points de suivi du BAC des sources de Seneuil – 06/02/2019

Concentration en µg/L	Gouffre des Vaux	Gouffre du Bois de l'Allier	Gouffre du Bois de Barges	Trou de la Gigorgne	Lavoir Pressigny	Fontaine St Martin	Perte des Hommes	Lavoir de la Guinière	La Joblinière	Gâteau amont confluence
2-hydroxyatrazine	0,096		0,036			0,039	0,039			
Glufosinate ammonium	0,35									
Bentazone				0,02			0,031			
Propyzamide				0,051	0,023	0,21	0,14			
Acétochlore ESA	0,32									
Acétochlore OXA	0,067									
Chlortoluron			0,56		0,042	0,13	0,2			
Métolachlore ESA	0,058	0,056	2,30	0,072	0,29		0,48		0,05	0,04
Métolachlore OXA	0,16	0,024	1,20		0,12		0,15	0,03	0,02	
Métazachlore ESA		0,027	0,09	0,33	0,1	0,71	1,1	1,10	0,59	0,52
Métazachlore OXA				0,034	0,023	0,42	0,38	0,54	0,27	0,20
Flufénacet			0,05							
AMPA						0,069	0,046			
Alachlore						0,028				
Alachlore ESA							0,064			
Alachlore - OXA						0,021				
Flufénacet						0,027			0,07	0,13

Tout comme en 2018, les métabolites du Métazachlore et du Métolachlore sont détectés plusieurs fois dans les différents forages du Thouarsais. Les concentrations relevées étant très faibles, elles ne posent pas de problème pour la production d'eau potable, a contrario des sources de Seneuil. En effet, les valeurs pour ces molécules, et certaines autres, y sont plus élevées que sur le Thouarsais, allant même jusqu'à 2,30 µg/L pour le Métolachlore ESA au gouffre du Bois de Barges. La problématique est beaucoup plus sérieuse pour cette zone car du fait des concentrations élevées, il n'est parfois pas possible de produire de l'eau potable à partir de ces eaux, ce qui contraint le SEVT a acheté des volumes supplémentaires au Cébron.

Suivi du paramètre « turbidité » aux sources de Seneuil

Le paramètre « turbidité » concerne uniquement le bassin des sources de Seneuil en raison du contexte karstique et de la présence de nombreux gouffres. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la turbidité de l'eau depuis 2013. Lorsque la turbidité dépasse 2 NTU, l'eau ne peut pas être prélevée pour un usage eau potable et le pompage est donc arrêté au dessus de cette valeur.



Les pics importants de turbidité surviennent en cas d'hiver très pluvieux (fin 2019). Lors de fortes pluies printanières, la turbidité augmente mais dans une moindre mesure par rapport aux périodes hivernales (avril 2019). Les pics de turbidité hivernaux restent encore très importants.

Animation et actions 2019

L'année 2019 a été, en grande partie, consacrée à l'élaboration du futur programme d'actions Re-Sources commun aux BAC du Thouarsais et des sources de Seneuil. La cellule d'animation du SEVT a ainsi principalement travaillé sur les différents ateliers, réunions avec

les partenaires et travail de rédaction pour construire ce programme. D'autres projets sont aussi venus rythmer l'année 2019.

Elaboration du programme 2020-2025

Après la conclusion de l'étude-bilan par le bureau d'étude SCE, le SEVT et l'ensemble des partenaires du programme ont validé la poursuite de la démarche Re-Sources. Les animateurs du SEVT ont alors travaillé avec les autres animateurs Re-Sources du Cébron et du SERTAD, afin de mutualiser les idées et les rdvs avec les différentes structures partenaires (OPA et financeurs). Tous les OPA ont été rencontrés entre les mois de mars et avril : les techniciens ou responsables ont pu échanger avec les animateurs sur les différentes actions sur lesquelles ils pourraient intervenir lors du prochain programme.

Suites à ces rencontres, des ateliers de concertations avec les agriculteurs ont été organisés afin de développer les pistes de thèmes de travail et d'actions issues de l'étude-bilan et des rdvs avec les OPA. Des grands thèmes d'actions ont pu en être distingués et ont ensuite servi de base à la rédaction d'un programme d'actions.

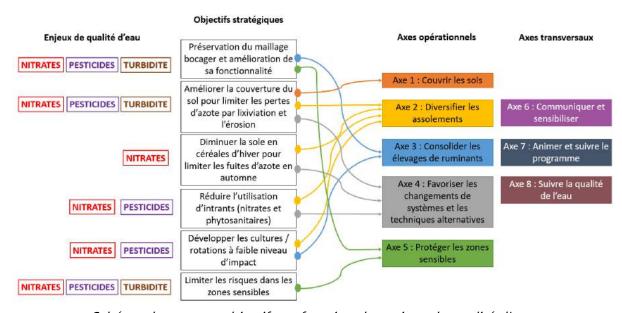


Schéma des axes et objectifs en fonction des enjeux de qualité d'eau

Le nouveau programme d'actions et sa stratégie ont été validés par deux instances : le comité technique et le comité de pilotage.

Actions agricoles

Les actions agricoles menées en 2019 étaient collectives. Il n'y a pas eu de diagnostic d'exploitation ni d'accompagnement individuel.

Data	Date Thème		Partic	ipants
Date	rneme	Lieu	Total	Agris
04/04/2019	Conversion à l'agriculture biologique	Airvault	29	16
14 et 15/05/2019	Essai sur les CIVE	Thouarsais		
04/06/2019	Démonstration de matériels de désherbage mécanique	St Varent	30	21
03/10/2019	Couverts végétaux en agriculture biologique	La Tessonière	8	5
14/11/2019	Colza associé	Aubigny	6	3
02/12/2019	Plateforme de couverts végétaux / gestion des adventices	St Jouin de Marnes	19	12

Actions non agricoles

Des actions de communication auprès du grand public ont été menées en parallèle des actions agricoles :

- Plantation de haies
- Interventions scolaires (4 au total)
- Stand sur le thème de l'agriculture de conservation au cours de la « Rand'au champ » organisée par le groupe « Sol Vivant »
- Bulletins d'information
- Campagne de distribution de carafes et de fontaines : 254 carafes distribuées aux collectivités ou écoles des communes du SEVT ainsi que 11 fontaines raccordées au réseau d'eau potable.

Etude de traçage des gouffres par CPGF

Le SEVT a missionné le bureau d'étude CPGF pour réaliser une étude de traçage de gouffres sur le BAC des sources de Seneuil. Les propriétaires des sites et les exploitants concernés ont été rencontrés en amont des traçages des gouffres. L'organisation particulière inhérente à ces procédures a aussi été assurée (communication dans la presse, aux mairies...). Ainsi, les traçages des trois gouffres ont eu lieu le 9 avril 2019. De plus, à l'automne 2019, une datation des eaux des sources de Seneuil a été réalisée afin de modéliser les circulations d'eau. L'étude s'est conclue début 2020.

Gestion du foncier

Plusieurs dossiers ont été traités en 2019. Sur le BAC des sources de Seneuil, deux dossiers sur la commune du Chillou ont permis d'acquérir 3ha05a30ca. Des baux environnementaux ont été signés pour que ces parcelles demeurent en prairie et soient conduites de manière extensive. Sur le BAC des Lutineaux, un dossier a permis de mettre en réserve foncière des parcelles pour un total de 9ha11a69ca.

Les projets d'aménagements fonciers sur les BAC de Pas de Jeu et des Lutineaux se poursuivent. Les bureaux d'études ont travaillé sur l'élaboration de l'état initial environnemental des deux BAC et sur l'élaboration du schéma directeur des Lutineaux.

ZPAAC sur le BAC des Lutineaux

Le SEVT a participé à plusieurs réunions avec la DDT 79 ainsi qu'aux comités technique et de pilotage afin d'élaborer le programme de la ZPAAC des Lutineaux. Celui-ci a été présenté aux agriculteurs et aux collectivités concernées lors d'une réunion publique en décembre 2019.

Suivi de la qualité de l'eau

La surveillance de la qualité de l'eau au captage est complétée par un suivi en période de pluviométrie hivernale de différents points sur le BAC (gouffres, cours d'eau). L'objectif est de mieux connaitre l'évolution de la qualité de l'eau de l'amont du bassin jusqu'au captage et ainsi mieux identifier les sources de pollution.

> Bilan financier 2019

Bilan de l'animation

Le bilan financier de l'année 2019 pour l'animation est présenté dans le tableau ci-dessous. Il regroupe les salaires et charges des deux animateurs du SEVT, ainsi que les frais de fonctionnement.

Plan de financement de l'animation Re-Sources du SEVT 2019

Poste de dépense	Coût réel	Coût total	Agence de l'eau Loire-Bretagne				Restant à la charge du		
черепве			Taux	Montant	Taux	Montant	SEVT		
GRIMAN C.	45 871,67 €								
FISCHER C.	36 813,33 €			50%	48 931,06 €	20%	19 572.42 €	20 250 62 <i>6</i>	
Frais de	15 177 11 C		2,11 € 50%	40 931,00 €	20%	19 37 2,42 €	29 358,63 €		
fonctionnement	15 177,11 €								

o Bilan des actions

Le bilan financier des actions qui ont été engagées en 2019 est détaillé dans le tableau à la page suivante. Des actions ont aussi été faites hors subvention, dont voici le récapitulatif :

Bilan financier des actions 2019 hors financement

Actions hors financement	BAC	Coût
Semences essai colza associé	Seneuil	370,00€
Analyse méteil grain	Seneuil	557,00€
Analyse effluents	Seneuil	306,52€
Carafes et fontaines	Thouarsais/Seneuil	10 901,64 €
Reliquats azotés essai CIVE	Thouarsais	112,00€
Semis essai CIVE	Thouarsais	305,00€
	TOTAL	12 552,16 €

_			Répartition des subventions				Au	Autofinancement		
	Coût	Agence de l'eau Loire- Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Conseil Départemental des Deux-Sèvres			icat d'Eau du Val du Thouet ¹	
Intitulé		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
	A	ctions B	AC du Pays Thouar	sais et l	BAC des sources	de Sen	euil			
Communication	4 112,56 €	50%	2 056,28 €	10%	411,26 €			40%	1 645,02 €	
Suivi qualité de l'eau	6 468,26 €	50%	3 234,13 €	10%	646,83 €			40%	2 587,30 €	
Veille foncière	2 500,00 €	50%	1 250,00 €					50%	1 250,00 €	
Sous-total 1	13 080,82 €		6 540,41 €		1 058,08 €				<i>5 482,33 €</i>	
Réserve foncière ²	816,62 €	50%	408,31 €	10%	81,66 €	20%	163,32 €	20%	163,32 €	
Acquisitions foncières ²	8 827,20 €	50%	4 413,60 €	10%	882,72€	20%	1 765 €	20%	1 765,44 €	
Sous-total 2	9 643,82 €		4 821,91 €		964,38 €		1 928,76 €		1 928,76 €	
TOTAL ACTIONS 2019	22 724,64 €		11 362,32 €		2 022,46 €		1 928,76 €		7 411,09 €	
	Etude hydrogéologique Seneuil									
Etude hydrogéologique Seneuil	42 498,95 €	50%	21 249,48 €	10%	4 249,90 €	20%	8 499,79 €	20%	8 499,79 €	

Bilan financier des actions du SEVT 2019

¹ et le Syndicat du Val de Loire pour les BAC du Pays Thouarsais

²Les dossiers de réserve et d'acquisitions foncières sont traités dans des dossiers distincts (à dissocier pour la demande de solde)

3.2. Mesures de prévention

Il est rappelé que tous les captages du SEVT ont un périmètre de protection ayant fait l'objet d'une procédure complète (enquête publique, déclaration d'utilité publique, publication aux hypothèques des servitudes).

- Sources de Seneuil : arrêté de DUP du 31 juillet 2014
- Saint Jouin de Marnes (captages des Lutineaux): arrêté DUP des 18 et 26 mai 1982
- Pas de Jeu: arrêté de DUP du 08 juillet 1983
- Saint Généroux: arrêté de DUP du 11 octobre 1991
- Saint Martin de Macon et Brie: arrêté de DUP du 24 novembre 1995

Il en est de même pour les forages de Ligaine, propriété du SVL dont les eaux brutes sont mélangées à celles du SEVT avant traitement à l'usine de dénitrification. L'arrêté de DUP date du 11 avril 1978.

L'arrêté de DUP du barrage du Cébron dont l'eau est mélangée à celle des Sources de Seneuil dans le réservoir de Pontify date du 31 mai 2016.

3.3. Le traitement

3.3.1. Unité de distribution du Pays Thouarsais

Sur le secteur thouarsais, l'ensemble des eaux pompées par les forages est refoulé vers l'usine de Taizé. Celle-ci possède une étape de dénitrification, de décarbonatation et de traitement des pesticides et micropolluants.

La dénitrification est de type biologique avec dégradation des nitrates par des bactéries et rejet d'azote gazeux dans l'atmosphère.

La décarbonatation est un procédé physico-chimique, il se fait par ajout de lait de chaux et précipitation du carbonate de calcium. Cette filière complémentaire a été créée en 2007 face à la demande croissante des usagers pour qu'il leur soit délivré une eau moins dure. Ce traitement permet de rabattre la dureté appelée aussi Titre Hydrotimétrique (TH) de 38°F (degrés français) à 20° F.

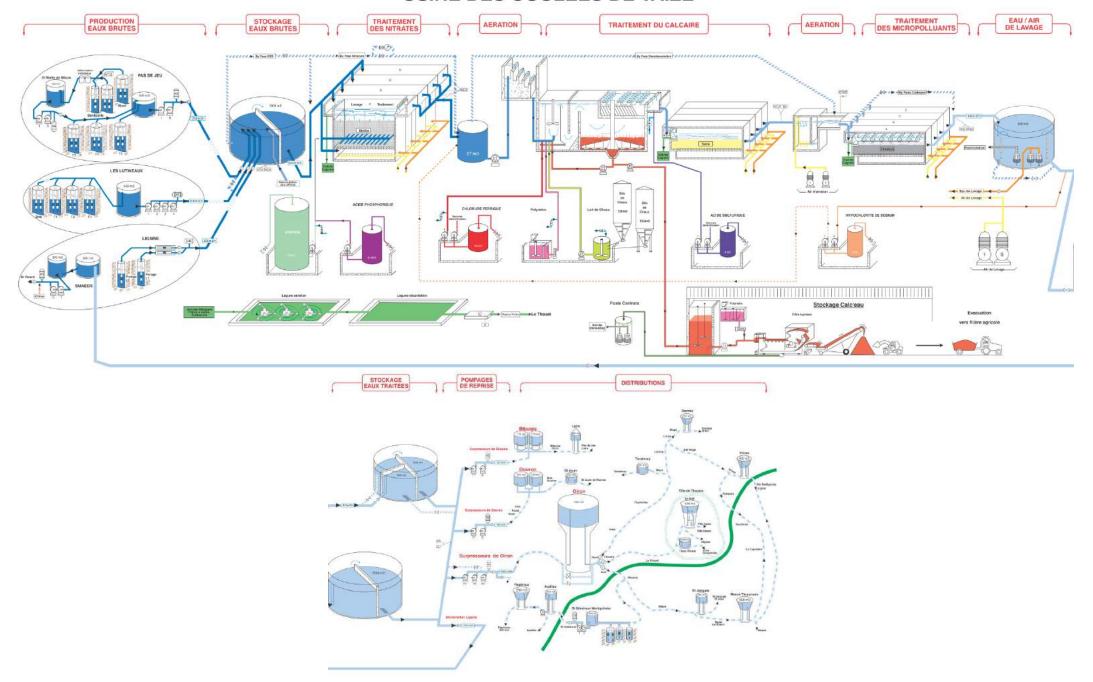
Le carbonate de calcium issu du traitement appelé « Calc'eau » est fourni gratuitement aux agriculteurs actifs du Contrat de Nappe afin qu'il soit valorisé en amendement calcique. En 2019, **1 532 tonnes** de Calc'eau ont été distribuées.

Le traitement des pesticides et micropolluants est un procédé physique, il s'agit d'une filtration sur charbons actifs en grains, qui a pour rôle de retenir les éléments éventuellement présents dans l'eau. En 2016, les quatre filtres de charbons actifs assurant ce traitement ont été remplacés afin d'optimiser son efficacité.

Seules les eaux des forages de Saint Martin de Mâcon subissent un traitement biologique, en amont de l'usine, afin d'éliminer le fer.

En sortie de traitement, un apport d'hypochlorite de sodium (eau de javel) permet de prévenir tout risque de pollution bactérienne.

USINE DES COULÉES DE TAIZÉ



3.3.2 Unité de distribution de Seneuil

Sur le secteur de Seneuil, l'eau est pompée aux Sources et envoyée directement au réservoir de Pontify avec traitement au chlore gazeux, afin de prévenir tout risque de pollution bactérienne.

Au réservoir de Pontify, un mélange se fait avec un achat d'eau à la Société Publique Locale des eaux du Cébron (SPL) qui assure en régie la gestion du barrage.

3.4. Surveillance sanitaire

Afin d'assurer le suivi de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du réseau, l'eau distribuée fait en permanence l'objet d'une surveillance sanitaire.

Des analyses sont réalisées d'une part par le service qualité du syndicat, on parle alors d'analyses d'auto-surveillance ou autocontrôles et d'autre part par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire officiel.

3.4.1 Analyses d'auto-surveillance :

Chaque année, le SEVT propose à l'Agence Régionale de Santé (ARS) un programme d'autosurveillance que celle-ci valide en fonction de sa cohérence. L'arrêté préfectoral de sécurité sanitaire du 20 décembre 2012, applicable depuis 2013 a considérablement augmenté cette surveillance de la qualité de l'eau du réseau par l'exploitant tant par la fréquence que par le nombre de paramètres à vérifier.

Celui-ci comprend un autocontrôle quotidien sur différents points de l'usine de dénitrification et de décarbonatation ce qui représente **61 paramètres** analysés sur dix points, tels que le pH, la conductivité, les nitrates, les nitrites, le chlore, l'ammonium, la turbidité ou encore l'alcalinité et la dureté.

Mais il comprend aussi une surveillance hebdomadaire des forages, des bâches de stockage ainsi que des contrôles sur le réseau de distribution et les réservoirs.

Il s'agit d'analyses physico-chimiques d'une part avec les mêmes paramètres que ceux recherchés à l'usine, auxquels s'ajoutent quelques paramètres complémentaires tels que le sulfate, le fer, le fluor, le manganèse ou encore les résidus secs.

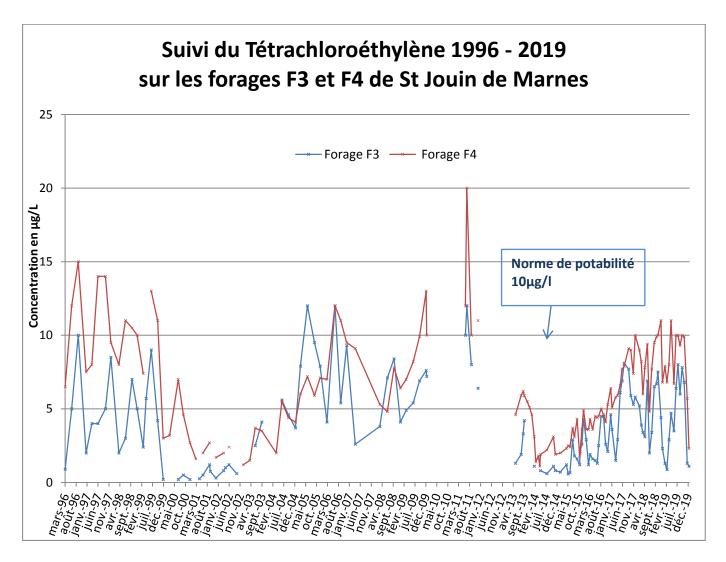
D'autre part, un contrôle bactériologique mensuel sur les réservoirs, au cours duquel on recherche notamment les entérocoques, les coliformes et plus particulièrement les E.coli (bactéries témoins de contamination fécale), la flore bactérienne à 22°C et à 36 °C, ainsi que les bactéries sulfito-réductrices (témoin de contamination d'origine terreuse).

Cf. synthèse annuelle 2019 de l'auto surveillance des points de mise en distribution par UDI (usine de traitement de Taizé pour l'UDI du pays thouarsais et château d'eau de Pontify pour l'UDI de Seneuil).

Les analyses sont principalement réalisées au laboratoire du syndicat situé sur le site de l'usine de Taizé par deux agents de laboratoire. Une faible partie est sous-traitée à un laboratoire indépendant, notamment les pesticides et les sous produits de désinfection.

Enfin, dans le cadre de la recherche de substances haloformes (tétrachloroéthylène), des analyses de suivi sont réalisées sur certains points sensibles (captages ou piézomètres) de l'unité de distribution du pays thouarsais.

De 2000 à 2002, on constatait une disparition progressive du tétrachloroéthylène dans les eaux captées. Depuis 2003, la dilution ayant été plus faible par manque de précipitations, on a remarqué une hausse régulière du taux avec un pic à 13 μ g/L en 2012, supérieur au seuil de potabilité qui est de 10 μ g/L. Cette évolution semble avoir été stoppée par les précipitations de 2013. Depuis une baisse significative des taux avait été constatée. Depuis le second semestre 2015, les taux ont augmenté jusqu'à une valeur de 8 μ g/L en juillet 2019 pour le forage F3 et 11 μ g/l en avril pour le forage F4. La moyenne pour 2019 sur le captage F3 est de 4.2 μ g/l et 8.1 μ g/l pour le captage F4.



En ce qui concerne la distribution, les eaux, après passage sur les charbons actifs de l'usine, sont exemptes de toutes traces de tétrachloroéthylène.

Afin d'assurer le suivi de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du réseau, l'eau distribuée fait en permanence l'objet d'une surveillance sanitaire.

Des analyses sont réalisées d'une part par le service qualité du syndicat, on parle alors d'analyses d'auto-surveillance ou autocontrôles et d'autre part par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire officiel.

3.4.2 Analyses du contrôle sanitaire :

L'ARS Nouvelle Aquitaine a également effectué des analyses dans le cadre de la surveillance sanitaire réglementaire. (Cf. synthèse annuelle par UDI en annexe)

	Nbre de contrôles physico-chimiques	% de conformité aux limites de qualité	Nbre de contrôles bactériologiques	% de conformité aux limites de qualité
UDI A Pays Thouarsais	62	100 %	62	100 %
UDI B Seneuil	31	94%	30	100 %

Chaque non-conformité liée aux références de qualité a fait l'objet d'un recontrôle et d'une recherche sur son origine, un retour à une situation conforme à la réglementation en vigueur a ensuite été constaté.

Synthèse annuelle 2019 des résultats du contrôle sanitaire par UDI

	paramètres	Нф	Conductivité	Turbidité	dureté	TAC	сот	Alu	Fer	Manganèse	Sélénium	Arsenic	Ammonium	Nitrates	Fluor	Chlore
	référence	>=6,5	>=200	<=2			<=2	<=200	<=200	<=50	<=10	<=10	<=0,1	<=50	<=1,5	
	limite	<=9	<=1100													
_	unités		μS/cm	NTU	°F	°F	mg/l	μg/l	μg/l	μg/l	μg/l	μg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
UDI A	moy	7.85	524	0.04	20.6	10.5	0.88	13.5	4.15	0	1.16	0	0.0	40.8	0.20	0.13
Pays	min	7.3	472	0.00	18.3	8.6	0.71	10.1	0	0	0.94	0	0.0	30.4	0.16	0.00
Thouarsais	max	8.1	586	0.40	24.1	13.6	1.1	21.5	16.1	0	1.23	0	0.0	47	0.23	0.41
	moy	7,4	595	0,32	25.1	14.1	1,48	16.2	18.8	0.7	0,19	0	0	28.7	0,17	0,18
UDI B Seneuil	min	7.1	429	0,00	15.8	7.4	1.2	0	0	0	0	0	0	3.7	0,16	0,00
	max	7,8	735	1,80	44.9	20,5	1.9	23.1	47.3	2.08	0.58	0	0	45	0,19	0,60

Sur les deux UDI, l'eau est limpide, avec une minéralisation moyenne et des concentrations en nitrates modérées. Les teneurs en fluor sont faibles et permettent d'envisager un complément

fluoré dans l'alimentation. Les taux de chlore libre dans le réseau restent souvent inférieurs aux préconisations de la circulaire Vigipirate sans pour autant présenter un risque sanitaire.

Sur l'UDI du pays thouarsais, on retrouve une dureté modérée et un titre alcalimétrique complet faible alors que sur l'UDI de seneuil, la dureté et le titre alcalimétrique sont plus élevés.

On peut noter des traces de produits phytosanitaires, notamment les métabolites du métazachlore et du métolachlore sur l'UDI de Seneuil, herbicides utilisés pour la culture du colza et du maïs. Leurs taux ont parfois dépassé les limites admissibles de 0.10 µg/l, une en métolachlore ESA et une en métazachlore ESA. Cependant, cela ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard de la valeur limite de consommation de 510 µg/l définie par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail).

Il ressort de ces différentes analyses que l'eau distribuée par le SEVT, sur ses deux unités de distribution, est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Elle est conforme aux normes sanitaires en vigueur.

3.5. Information consommateurs

Toutes les analyses issues du contrôle sanitaire réglementaire (ARS) sont affichées régulièrement au SEVT (panneau extérieur) conformément au décret 94-841 du 26 septembre 1994 ainsi que sur le site Internet du SEVT (www.sevt79.fr).

Ces mêmes bulletins d'analyses de l'ARS sont adressés aux mairies des communes concernées pour affichage.



Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : PAYS THOUARSAIS

Synthèse de l'année 2019

0087

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 62 analyses bactériologiques et 62 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet). L'eau que vous consommez est produite à l'usine des Coulées de Taizé, et celle-ci traite l'eau des captages : des Lutineaux sur la commune de Saint-Jouin-de-Marnes, des Grands Champs sur la commune de Pas-de-Jeu, de Bandouille et Rivet sur la commune de Saint-Martin-de-Mâcon, de l'Isle sur la commune de Brie, de Ligaine sur la commune de Taizé (2 captages appartenant au syndicat du Val de Loire). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire. Valeur maximale relevée : 47,00 mg/l.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,55 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,20 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex Téléphone : 0969370033 - Mêl : <u>ars-dd79-eaux@ars.sante.fr</u>



Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : SENEUIL

Synthèse de l'année 2019

0087 000325

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 30 analyses bactériologiques et 31 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Cébron, provenant de l'usine de production du Cébron, située sur la commune de Louin. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

L'eau que vous consommez provient d'un mélange d'eau, au départ du château d'eau de Pontify,

composé : d'eau du captage de Seneuil, d'un achat d'eau à la Société Publique Locale des eaux du

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire. Valeur maximale relevée : 45,00 mg/l.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau calcaire. Valeur moyenne: 25,10 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,17 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,160 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors norme.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr
ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

B - INDICATEURS FINANCIERS

1. Le prix de l'eau

1.1. La tarification

L'adhésion de la ville de Thouars au 1^{er} janvier 2016, avec ses spécificités a mis en évidence une différence de charges à supporter par les différentes UDI.

Au 31/12/2019, la ville de Thouars comptait encore 149 branchements en plomb et ce malgré un investissement annuel de l'ordre de 300 000 €HT depuis 2016.

Compte tenu de l'investissement annuel conséquent à réaliser entre 2016 et 2021 pour renouveler la totalité de ces branchements (environ 1 350 000€HT), le Comité Syndical, avec accord du Préfet des Deux-Sèvres a, dans sa délibération du 15 janvier 2016 décidé de conserver des tarifs identiques actualisables annuellement pour les UDI thouarsais et Seneuil, et d'avoir un tarif différent pour le secteur de la ville de Thouars.

La tarification est de type binôme (terme fixe : abonnement, et terme proportionnel : consommation eau)

Т	ARIFS SEVT 2019	SEVT hors ville de Thouars	Ville de Thouars
	ABONNEMENT ANNUEL		
E E	Compteur Ø 15 à 20	40,00 €	40,00 €
ÄБ	Compteur Ø 30 à 65	70,00€	70,00 €
JSAGE	Compteur Ø ≥ 80	106,00€	106,00 €
USAGE DOMESTIQUE	PRIX du m3 Redevance prélèvement à la ressource incluse de 0.06 € HT	1,45€	1,59 €
GE TRIEL	ABONNEMENT ANNUEL (compteur Ø ≥ à 80 et consommation > 50 000 m3)	2 350,00 €	2 350,00 €
USAGE	PRIX DU M3 (redevance prélèvement à la ressource incluse de 0.06 € HT)	1,06€	1,06€

NOTE: la TVA à 5,5 % s'applique sur le prix de l'eau depuis le 1^{er} janvier 1993.

- Prix du m3 tarif voté par le Comité Syndical (TVA 5,5%) intègre la rémunération du service 1,39 €/m3 et la redevance prélèvement sur les ressources (0.06 €/m3) pour les UDI Thouarsais et Seneuil. Pour la ville de Thouars : 1.53 €/m3 et la redevance prélèvement sur les ressources : 0.06 €/m3.
- L'abonnement finance les charges fixes du service (frais de gestion et entretien du branchement) qui sont indispensables, même s'il n'y a pas de consommation. Le montant est voté chaque année par le Comité Syndical.

• Agence de l'Eau - Pollution : calculée suivant la consommation d'eau potable pour tous les abonnés ayant une consommation annuelle inférieure à 6 000 m³ d'eau. Son montant pour l'ensemble des abonnés des communes du SEVT est de 0,30 € le m³ d'eau consommé.

NOTE : L'arrêté du 22 Décembre 1994 précise que « les fournitures à des abonnés utilisées pour l'arrosage et l'élevage dès lors qu'elles sont facturées à partir d'un dispositif de comptage spécifique sont exonérées ».

On peut comprendre dans cette catégorie de fourniture : les volumes servant à l'arrosage utilisés par les agriculteurs, les horticulteurs, les pépiniéristes, les particuliers pour leurs jardins, ainsi que toute personne pour l'entretien des espaces verts publics ou privés (terrain de sport...), les volumes d'eau utilisés pour les élevages (élevages de porcs, bovins, volailles...).

1.2. La facture d'eau

Deux factures sont émises dans l'année. Une facturation d'acompte pour le premier semestre basée sur 40 % de la consommation des deux années antérieures. Une facturation de solde pour le deuxième semestre émise après relève des compteurs.

Présentée suivant la référence INSEE, 120 m³ pour une année (2 semestres)

- a) au 1^{er} janvier 2019
 b) au 1^{er} janvier 2020

FACTURE D'EAU SEVT (hors ville de Thouars)								
DESIGNATION	FACTURE AU 01/01/2019	FACTURE AU 01/01/2020						
Abonnement annuel	40.00 €	40,00 €						
Consommation - 120 m3	174.00 €	182.40 €						
Redevance pollution domestique	36.00 €	36,00 €						
TOTAL H.T.	250.00 €	258.40 €						
T.V.A. 5,5 %	13.75 €	14.21 €						
TOTAL T.T.C.	263.75 €	272.61 €						

FACTURE D'EAU SEVT (ville de Thouars)								
DESIGNATION	FACTURE AU 01/01/2019	FACTURE AU 01/01/2020						
Abonnement annuel	40,00 €	40,00 €						
Consommation - 120 m3	190.80 €	190,80 €						
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €						
TOTAL H.T.	266,80 €	266.80 €						
T.V.A. 5,5 %	14,67 €	14.67 €						
TOTAL T.T.C.	281.47 €	281.47 €						

2. Les autres indicateurs financiers

2.1. Les recettes

Extrait du compte administratif 2019

70		VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	2018	2019
			5 488 479.34	5 560 020.26
	7011	Vente d'eau	3 824 320.45	3 893 825,10
DONT	7012	Redevances agence de bassin	526 962.39	528 974,26
DONT	704	Travaux & autres prestations de service	211 780.83	200 286,30
	706	Autres prestations de services	925 415.67	935 934,60
	708	Locations diverses	0.00	1000.00

2.2. Résultat de l'exercice

RESULTAT DE L'EXERCICE									
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT						
SECTION D'EXPLOITATION									
TOTAL EMISSIONS	5 546 168,91 €	6 095 926,94 €	549 758,03 €						
Résultat reporté 2018		588 609,89 €	588 609,89 €						
TOTAL SECTION EXPLOIT.	5 546 168,91 €	6 684 536,83 €	1 138 367,92 €						
SECTION	ON D'INVESTISS	EMENTS							
TOTAL EMISSIONS	2 775 917,65 €	2 334 254,02 €	-441 663,63 €						
Résultat reporté 2018		696 284,45 €	696 284,45 €						
TOTAL SECTION INVEST.	2 775 917,65 €	3 030 538,47 €	254 620,82 €						
TOTAL des SECTIONS	8 322 086,56 €	9 715 075,30 €	1 392 988,74 €						
Restes à réaliser invest.	778 390,00 €	121 826,00 €							
RESULT	RESULTAT A REPORTER EN 2018								
RESULTAT EXPLOIT.		1 138 367,92 €							
RESULTAT INVEST.		254 620,82 €							

Ratios en K €	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	1 495	1 981	1 831	1 720
Encours de la dette	4 787	5 496	5 091	4 675
Capacité de désendettement	3 ans 2 mois	2 ans 8 mois	2 ans 8 mois	2 ans 7 mois

2.3. La dette

Etat de l'endettement par exercice SEVT

Date 03/07/2020
Page 1
Nature Emprunt

Annet		Annu	ité		Capital
Année	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2019	559 516,01	415 958,58	143 557,43	0,00	4 675 540,70
2020	579 023,38	442 813,48	136 209,90	0,00	5 132 727,22
2021	580 244,16	450 858,45	129 385,71	0,00	4 681 868,77
2022	565 379,08	453 010,14	112 368,94	0,00	4 228 858,63
2023	563 262,98	465 024,51	98 238,47	0,00	3 763 834,12
2024	561 162,36	477 547,51	83 614,85	0,00	3 286 286,61
2025	559 050,71	490 601,18	68 449,53	0,00	2 795 685,43
2026	556 955,01	504 208,39	52 746,62	0,00	2 291 477,04
2027	309 965,22	273 447,82	36 517,40	0,00	2 018 029,22
2028	235 946,39	204 330,41	31 615,98	0,00	1 813 698,81
2029	233 867,11	205 707,74	28 159,37	0,00	1 607 991,07
2030	214 946,13	190 254,02	24 692,11	0,00	1 417 737,05
2031	173 811,05	152 183,40	21 627,65	0,00	1 265 553,65
2032	171 868,00	152 710,10	19 157,90	0,00	1 112 843,55
2033	169 927,25	153 256,60	16 670,65	0,00	959 586,95
2034	167 999,36	153 823,65	14 175,71	0,00	805 763,30
2035	166 081,48	154 412,19	11 669,29	0,00	651 351,11
2036	147 326,40	138 175,48	9 150,92	0,00	513 175,63
2037	145 137,45	138 175,63	6 961,82	0,00	375 000,00
2038	35 425,81	30 000,00	5 425,81	0,00	345 000,00
2039	34 978,31	30 000,00	4 978,31	0,00	315 000,00
2040	34 530,82	30 000,00	4 530,82	0,00	285 000,00
2041	34 083,34	30 000,00	4 083,34	0,00	255 000,00
2042	33 635,84	30 000,00	3 635,84	0,00	225 000,00
2043	33 188,35	30 000,00	3 188,35	0,00	195 000,00
2044	32 740,86	30 000,00	2 740,86	0,00	165 000,00
2045	32 293,37	30 000,00	2 293,37	0,00	135 000,00
2046	31 845,88	30 000,00	1 845,88	0,00	105 000,00
2047	31 398,38	30 000,00	1 398,38	0,00	75 000,00
2048	30 950,90	30 000,00	950,90	0,00	45 000,00
2049	30 503,41	30 000,00	503,41	0,00	15 000,00
2050	15 083,89	15 000,00	83,89	0,00	0,00

2.4. Autofinancement

Les amortissements ont généré une capacité d'autofinancement pour 2019 de :

1 374 706,65 euros

2.5. Fournitures et travaux 2019 : principales opérations

LIBELLE	PREVU	REALISE	A REPORTER
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	250 314,00	204 249,48	
REMBOURSEMENT DETTE	416 000,00	415 958,58	
RENOUVELLEMENT RESEAU	1 696 661,45	1 264 939,88	430 000,00
ACQUISITION FONCIERE RE-SOURCES	159 000,00	82 890,15	50 000,00
COMPTEURS	130 000,00	107 008,83	22 900,00
MATERIEL INDUSTRIEL	53 000,00	15 753,32	10 000,00
MATERIEL DE LABORATOIRE	8 500,00	1 495,00	2 000,00
OUTILLAGE	5 000,00	918,42	1 000,00
USINE DENITRIFICATION	150 000,00	62 678,29	80 000,00
MAT BUREAU & INFORMATIQUE	26 000,00	16 331,05	9 500,00
INTERCONNEXION USINE / PONTIFY	61 000,00	792,06	50 000,00
LOGICIELS	5 000,00	2 396,00	2 600,00
REHAB. CHÂTEAU D'EAU	60 000,00		15 000,00
STATIONS	27 000,00	22 063,77	2 000,00
VEHICULES	100 000,00	74 903,27	
ACCES USINE / STATIONS / RESERVOIRS	55 000,00	23 280,87	1 000,00
MATERIEL DETECTION FUITES	92 000,00	91 330,30	
DIAG PATRIMONIAL SENEUIL	7 254,00	2 650,42	
RENOUVELLEMENT BCHT PLOMB	392 000,00	341 283,67	50 700,00
AMENAGEMENT GOUFFRES SENEUIL	100 000,00	384,10	
SITE INTERNET SEVT	30 000,00		
RESERVOIRS	18 000,00	6 021,29	2 000,00
AMENAGEMENT SITE 3 PILIERS	30 000,00		
AMENAGEMENT SIEGE SEVT	45 000,00	21 309,32	23 690,00
ETUDE TRACAGE GOUFFRES	50 000,00	17 279,58	26 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 966 729,45	2 775 917,65	778 390,00

2.6. Travaux envisagés et programmés pour les prochains exercices

Données issues du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 validé en Comité Syndical le 13 décembre 2019.

en k€	2020	2021	2022	2023
Renouvellement canalisations	1 870	1 859	1 904	1 868
Renouvellement parc compteurs	27	36	48	84
Renouvellement branchements plomb	174	54	0	0
Acquisition foncière	100	100	100	100
Entretien usine de traitement	50	50	50	50
Réhabilitation des réservoirs	200	200	150	100
Véhicules	50	50	50	50
Construction unité de traitement Seneuil / cana eau brute Seneuil / Cébron	0	500	2 000	0
Création d'un site internet / logo / charte graphique	25	0	0	0
Aménagement des gouffres UDI Seneuil	39	55		116
Canalisation de sécurisation UDI thouarsais / Seneuil	0	500	5 000	0
Etude de transfert des nitrates (Lutineaux)	80			
Révision DUP captages Pas de Jeu et Lutineaux	30			
TOTAL ANNUEL ESTIMATIF	2 645	3 404	9 302	2 368

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2019

REF INDICATEUR	OBJET INDICATEURS	INDICATEURS SEVT	DEGRE DE FIABILITE	COMMENTAIRES
	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	35 689	Α	
D102.0	prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2.20 (hors Thouars) 2.34 (ville de Thouars)	Α	hors assainissement
ID151 0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 heures	А	

	INDICATEURS DE PERFORMANCE			
P101.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	A	UDI Thouarsais : 100% UDI Seneuil : 100%
P102.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	97%	А	UDI Thouarsais : 100% UDI Seneuil : 93.55%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	А	110 pour l'UDI Thouarsais 110 pour l'UDI Seneuil
P104.3	Rendement réseau de distribution	84.45 %	А	UDI Thouarsais : 84 % UDI Seneuil : 84.9 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.36	Α	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1.27	В	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.8%	А	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	А	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements au FSL	0,028 €/m ³	А	Subvention FSL + admission en non valeurs/volume facturé
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5.02	А	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	А	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans et 7 mois	Α	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.75 %	А	EXERCICE 2018 SITUATION AU 25/06/2020
P155.1	Taux de réclamations	0.93	Α	
	I		1	

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2019 DECRET ET ARRETE DU 2 MAI 2007

SEVT: Surveillance annuelle USINE

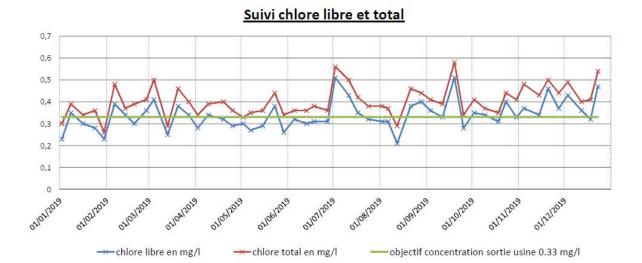
année 2019

<u>Unité de distribution :</u> UDI du pays thouarsais

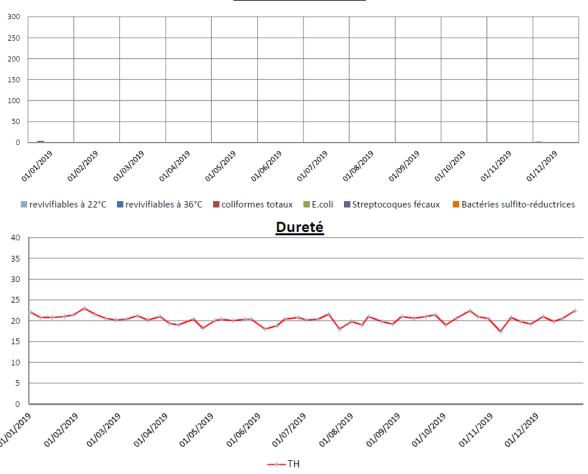
<u>Commune (code INSEE)</u>: TAIZE (79321)
<u>Point de surveillance</u>: Sortie usine

Point de prélèvement : robinet laboratoire code SISE-EAU 921

date d'analyses	a chlore libre	S chlore total	revivifiables à 22°C	revivifiables à 36°C	coliformes totaux	E.coli	Streptocoques fécaux	Bactéries sulfito- réductrices	Hd	⊥ °	S Conductivité	.0	TAC	sHq	Equilibre calco- carbonique
limite de qualité						0	0								
référence de qualité					0			0	6,5 à 9	<25		>15			
02/01/2019	0,23	0,3			-			-	0,0 0 0	123		-13			
08/01/2019	0,35	0,39	1	4	0	0	0	0							
16/01/2019	0,3	0,34													
24/01/2019	0,28	0,36	_		\vdash			-		-	<u> </u>	_			
30/01/2019 06/02/2019	0,23	0,26	_	_	\vdash			 	7,92	12,5	588	23	12	7,8	calcifiante
13/02/2019	0,34	0,37							1,52	12,5	300	23	12	7,0	calcillatice
19/02/2019	0,3	0,39	0	0	0	0	0	0							
27/02/2019	0,36	0,41													
04/03/2019	0,41	0,5	0	0	0	0	0	0		\vdash	<u> </u>	\vdash			
13/03/2019 20/03/2019	0,25	0,29	\vdash	\vdash	$\vdash\vdash$			\vdash		\vdash	\vdash	\vdash	\vdash		
27/03/2019	0,38	0,46	\vdash		\vdash			 		\vdash	-	\vdash		-	
02/04/2019	0,28	0,34	0	1	0	0	0	0	7,89	15,3	548	21,2	11,2	7,85	équilibrée
09/04/2019	0,34	0,39													
19/04/2019	0,32	0,4													
25/04/2019 02/05/2019	0,29	0,36			\vdash				_	_		_			
07/05/2019	0,3	0,35	0	1	0	0	0	0			 	 			
15/05/2019	0,29	0,36	Ŭ	_			-	_							
23/05/2019	0,38	0,44													
29/05/2019	0,26	0,34	_		_	_	_						_		
05/06/2019	0,32	0,36	0	1	0	0	0	0	7,94	17,2	515	18,8	9	7,96	équilibrée
13/06/2019 18/06/2019	0,3	0,36			\vdash			-	_	—	 				
27/06/2019	0,31	0,36													
02/07/2019	0,51	0,56	0	1	0	0	0	0							
11/07/2019	0,43	0,5													
17/07/2019	0,35	0,42			-										
24/07/2019 02/08/2019	0,32	0,38			\vdash			-	7,93	17,7	532	19,8	10	7,87	équilibrée
06/08/2019	0,31	0,37						 	7,55	1/,/	332	19,0	10	7,07	equilibree
12/08/2019	0,21	0,29													
21/08/2019	0,38	0,46	0	0	0	0	0	0							
28/08/2019	0,4	0,44	_	_		_		_							
03/09/2019 11/09/2019	0,36	0,41	0	0	0	0	0	0		-	 				
19/09/2019	0,51	0,58													
25/09/2019	0,28	0,34													
02/10/2019	0,35	0,41	0	0	0	0	0	0							
09/10/2019	0,34	0,37			-				7.0	10	520	20.6	0.4	7.00	
18/10/2019 23/10/2019	0,31	0,35	-		$\vdash\vdash$			-	7,8	19	530	20,6	9,4	7,89	équilibrée
30/10/2019	0,33	0,41													
04/11/2019	0,37	0,48	0	0	0	0	0	0							
14/11/2019	0,34	0,43													
20/11/2019	0,46	0,5			\vdash										
27/11/2019 03/12/2019	0,37	0,44	3	0	0	0	0	0	7,83	15	540	20,2	10	7,9	équilibrée
12/12/2019	0,45	0,49	3	0	U	0	0	-	1,00	13	540	20,2	10	1,3	equilibree
18/12/2019	0,32	0,41													
23/12/2019	0,47	0,54													
moyenne	0,34	0,41	0	0	0	0	0	0	7,9	16,1	542	_	10,3	7,9	équilibrée
minimum	0,21	0,26	0	0	0	0	0	0	7,8	12,5	515	18,8	9	7,8	
maximum	0,51	0,58	3	1	0	0	0	0	7,94	19	588	23	12	7,96	
nbre d'analyses	52	52	12	12	12	12	12	12	6	6	6	6	6	6	6
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	



Suivi bactériologique



Observations:

La teneur en chlore respecte l'objectif de concentration fixé à 0.30 mg/l qui doit permettre de retrouver du chlore sur l'ensemble du réseau. Les analyses bactériologiques sont satisfaisantes.

La dureté de l'eau est stable, celle-ci est douce et globalement à l'équilibre.

SEVT: Surveillance annuelle USINE

année 2019

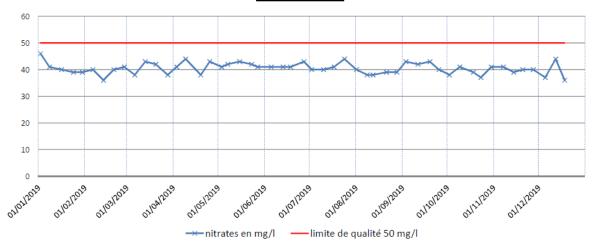
<u>Unité de distribution :</u> UDI du pays thouarsais

<u>Commune:</u> TAIZE (79321)
<u>Point de surveillance:</u> Sortie usine

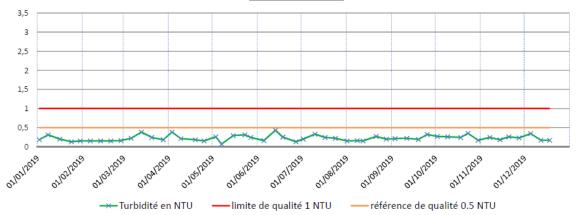
Point de prélèvement : robinet laboratoire code SISE-EAU 921

date d'analyses	Н	Nitrates	turbidité	Conductivité	ТН	Résidus secs	Ammonium	Sulfate	Fer	Fluorures	Nitrites	Couleur
				μS/cm	°F		mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l Pt
limite de qualité		50	1							1,5	0,1	
référence de qualité	6,5 à 9		0,5	200 à 1100	>15		0,1	250	0,2			15
02/01/2019	7,85	46	0,18	559	22	222	<0,01	56	0,01	0,35	0,004	_
08/01/2019 16/01/2019	7,86 7,84	41	0,31	535 543	20,8	323	0,01	42 56	0,01	0,43	0,008	3
24/01/2019	7,9	39	0,13	44,2	21		0,02	58	0,01	0,38	0,014	
30/01/2019	7,92	39	0,15	531	21,4		<0,01	44	0,01	0,34	0,019	
06/02/2019	7,92	40 36	0,15 0,15	588 557	23 21,6		<0,01	26	0,01	0,34	0,023	e e
13/02/2019 20/02/2019	7,95 7,92	40	0,15	547	20,6		<0,01	51 60	0,04	0,59	0,013	2
27/02/2019	7,9	41	0,16	533	20,2		<0,01	47	0,01	0,24	0,012	
06/03/2019	7,86	38	0,22	554	20,4		<0,01	48	0,02	0,56	0,002	
13/03/2019 20/03/2019	7,94 7,93	43 42	0,38	557 544	21,2	3 8	0,04	47 56	0,02	0,5	<0,001	2
28/03/2019	7,93	38	0,18	551	21	-	<0,02	51	0,04	0,36	0,008	
03/04/2019	7,89	41	0,38	523	19,4		<0,01	51	0,02	0,26	0,003	
09/04/2019	7,9	44	0,21	514	19	330	<0,01	49	<0,01	0,36	0,008	1
19/04/2019 25/04/2019	7,83 7,85	38 43	0,18	528 513	20,4		<0,01	50 50	<0,01	0,41	0,013	
03/05/2019	7,83	41	0,15	538	20		0,02	45	0,01	0,33	0,008	
07/05/2019	7,87	42	0,07	525	20,4		0,03	44	0,01	0,49	0,011	
15/05/2019	7,88	43	0,29	542	20		<0,01	51	<0,01	0,48	<0,01	1
23/05/2019	7,85	42	0,31	555	20,4		<0,1	49 50	<0,01	0,45	0,011	
27/05/2019 05/06/2019	7,91 7,99	41	0,24	521 499	20,4 18		<0,01	50	0,02	0,5	0,007	1
13/06/2019	7,99	41	0,43	509	18,8		<0,01	39	0,02	0,4	0,005	
18/06/2019	7,94	41	0,25	513	20,4		<0,01	50	0,01	0,4	0,017	
27/06/2019	7,92	43	0,13	512	20,8	270	<0,01	44	0,02	0,25	0,004	
02/07/2019 10/07/2019	7,87 7,84	40 40	0,2	539 547	20,2	378	<0,01	54 44	<0,01	0,57	0,01	1
17/07/2019	7,84	41	0,24	544	21,6		<0,01	48	0,01	0,59	0,009	
24/07/2019	7,88	44	0,22	496	18		<0,01	43	0,02	0,26	0,003	
01/08/2019	7,93	40	0,15	532	19,8		<001	42	0,01	0,17	0,013	_
08/08/2019 12/08/2019	7,99 7,9	38 38	0,16 0,15	510 550	19 21		<0,01	48	<0,01	0,5	0,009	2
21/08/2019	7,88	39	0,13	544	19,8		<0,01	43	0,01	0,44	0,01	*
28/08/2019	7,85	39	0,2	529	19,2		<0,01	43	<0,01	0,25	0,001	
03/09/2019	7,79	43	0,21	536	21		<0,01	50	<0,01	0,29	0,01	
11/09/2019	7,83	42	0,22	536	20,6		<0,01	53	0,02	0,44	0,003	2
19/09/2019 25/09/2019	7,85 7,81	43 40	0,19	553 542	21,4		<0.01	50 50	0,02	0,36	0,004	
02/10/2019	7,79	38	0,27	513	19	382	<0.01	50	0,01	0,4	0,002	1
09/10/2019	7,77	41	0,26	554	20,6		<0,01	50	0,01	0,4	0,012	
18/10/2019	7,8	39	0,24	574	22,4		<0,01	47	0,01	0,24	<0,001	
23/10/2019 30/10/2019	7,76 7,8	37 41	0,35	540 554	20,5		<0,01	50 46	0,01	0,25	0,012	
07/11/2019	7,88	41	0,24	483	17,4		0,01	48	<0,01	0,39	0,014	
14/11/2019	7,86	39	0,18	535	20,8		0,01	55	0,01	0,4	0,014	1
20/11/2019	7,84	40	0,26	535	19,8		<0,01	53	<0,01	0,2	0,008	
27/11/2019 05/12/2019	7,84 7,9	40 37	0,23	523 542	19,2 21		<0,01	40 48	0,02	0,16	0,005	d e
12/12/2019	7,88	44	0,34	548	19,8	377	<0,01	60	0,01	0,14	0,008	1
18/12/2019	7,9	36	0,17	544	20,6		<0,01	46	<0,01	0,6	0,004	
26/12/2019	7,97	44	0,19	582	22,4		0,03	53	<0,01	0,25	0,009	
moyenne	7,88	41	0,22	527	20,3	358	0,02	48,6	0,02	0,4	0,01	1,5
minimum	7,76	36	0,07	44	17,4	323	0,01	26	0,01	0,14	0,001	1
maximum	7,99	46	0,43	588	23,0	382	0,06	60	0,04	0,60	0,023	3
nbre d'analyses	52	52	52	52	52	5	11	52	52	52	49	12
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0





Suivi turbidité



Observations:

Le taux de nitrates moyen sortie usine est de 41 mg/l

Pour ce qui est de la turbidité, elle est très satisfaisante, toujours située au dessous de la référence de qualité.

Informations:

Pour la recherche de pesticides, une liste de 80 molécules a été établie. Cette liste se retrouve au début du fichier sanitaire. Toutes les molécules n'ont pas été relistées pour la sortie de l'usine, mais celles qui ont été détectées au cours de l'année apparaissent.

SEVT: Surveillance annuelle USINE

année 2019

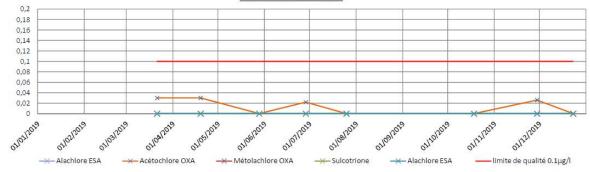
<u>Unité de distribution :</u> **UDI du pays thouarsais**

<u>Commune:</u> TAIZE <u>Point de surveillance:</u> Sortie usine

Point de prélèvement : robinet laboratoire code SISE-EAU 921

date d'analyses	Bisphénol A	Bentazone	Acétochlore ESA	Acétochlore OXA	Alachlore ESA	Alachlore OXA	Métazachlore ESA	Métazachlore OXA	Métolachlore ESA	Métolachlore OXA	Sulcotrione	Nicosulfuron	pesticides totaux	éthylbenzène	hexogène
	μg/l	μg/l	μg/l	μg/l	μg/l	μg/l	μg/l	µg/l	μg/l	μg/l	µg/l	μg/l	μg/l	μg/l	μg/l
limite de qualité	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5		
seuil de détection	0,02	0,02	0,04	0,02	0,05	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02			
21/03/2019	270	270	123	1,755	177		0,028	- 6	0,030	2.50	- 25	15	0,058		
19/04/2019	(+)) (987)	3	(#)	-		0,032	10	0,030	-			0,062		
28/05/2019	S#01	2500		(#)	3	· ·	-	30	-	1.0	ж	- 4	-	<0,1	<0,05
28/06/2019				(B)	ø	- 1	0,020	10	0,022	12	10	ű.	0,042		
25/07/2019	150	1.774	9	1576	27	12		8	12	3.5		17.	Ε.		
18/10/2019	-	(e)					-	κ	-			0,064	0,064		
29/11/2019	0,015	-	-		1		0,025	+	0,026	-		-	0,051		
23/12/2019	-	- 2		-	-	-	0,029		-1	-	-	4	0,029		
movenne	0,019	<0,02	<0,04	<0,02	<0,05	<0,02	0,024	<0,02	0,024	<0,02	<0,02	0,026	0,05		
minimum	<0,02		•	3.00			<0,02	κ	0,020		ŧ	<0,02	0,042	-	5255
maximum	0,015	-		-	-	-	0,032	- 4	0,030	-	~	0,064		-	
nbre d'analyses	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	1	1
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Suivi Métabolites



observations:

Une trace de nicosulfuron a été détectée en octobre, ce qui semble un peu surprenant du fait que les charbons actifs ont tous été changés fin 2016 .

Toutefois on constate que le charbon mis en place ne semble pas fixé les métabolites, présence de métazachlore ESA ainsi que de métolachlore ESA. Une vigilance particulière sera faite lors du renouvellement des prochains charbons actifs.

Aucune trace d'hexogène ou d'éthylbenzène n'a été retrouvée en entrée ou en sortie de l'usine.

SEVT: Surveillance annuelle réservoirs

année 2019

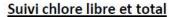
Unité de distribution : UDI de Seneuil

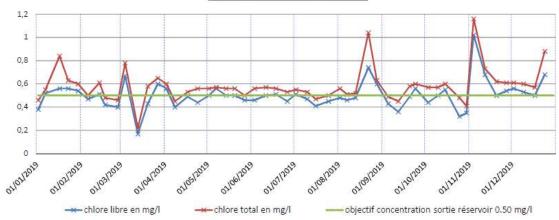
Commune (code INSEE): ASSAIS LES JUMEAUX (79016)

Point de surveillance : réservoir de Pontify

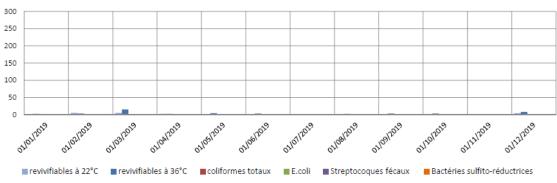
Point de prélèvement : robinet refoulement code SISE-EAU 600

date d'analyses	chlore libre	S chlore total	revivifiables à 22°C	revivifiables à 36°C	coliformes totaux	E.coli	Streptocoques fécaux	Bactéries sulfito- réductrices	Н	-	云/Sa Conductivité	.c TH	TAC	sHd	Equilibre calco- carbonique
limite de qualité						0	0					>15			
référence de qualité	i i				0			0	6,5 à 9	25					:
02/01/2019	0,38	0,46	_		_	_			0,5 4 5	23	-		-		
07/01/2019	0,52	0,55	1	2	0	0	0	0			Ű .				
17/01/2019	0,56	0,84						8 8							
23/01/2019 30/01/2019	0,56	0,63						5 5							
06/02/2019	0,47	0,5	===	4	- 5	9 3		9 9	7,81	7,6	778	26	8,8	8,01	agressive
14/02/2019	0,51	0,61													
18/02/2019	0,42	0,48	5	3	0	0	0	0							
27/02/2019 04/03/2019	0,4	0,46	5	15	0	0	0	0			8				
13/03/2019	0,17	0,22		10	,		Ŭ								
20/03/2019	0,43	0,58	6 6	ă.		3 3		d 9		4			8 8		0 3
27/03/2019 02/04/2019	0,6	0,65	2	2	0	0	0	0	7,58	13,5	570	27	12	7,72	agressive
08/04/2019	0,30	0,45			U	0	Ü	U	7,50	13,3	370	21	12	1,12	agressive
17/04/2019	0,49	0,53									Ü.				
24/04/2019	0,44	0,56		l)											
02/05/2019 07/05/2019	0,5	0,56					_	÷ = =		-			S 1		
14/05/2019	0,5	0,56	i :-			9 3		*							
20/05/2019	0,5	0,56	1	4	0	0	0	0			Ü				
27/05/2019	0,46	0,5													
03/06/2019 11/06/2019	0,46	0,56	_ 1	3	0	0	0	0	7,38	11,5	511	26,8	17,8	7,53	agressive
18/06/2019	0,51	0,56	= =			9 9		3 3		-					
26/06/2019	0,45	0,53	0 0	1				4 4			9		9		
02/07/2019	0,51	0,55	0	0	0	0	0	0							
10/07/2019 16/07/2019	0,47	0,53	5 3			8 8		8 - S							
25/07/2019	0,45	0,5													
02/08/2019	0,48	0,56		Ų.					7,5	19,6	607	27,2	15,6	7,65	agressive
07/08/2019	0,46	0,51		Q											
13/08/2019 22/08/2019	0,48	0,52 1,04	0	2	0	0	0	0			8 9		9		
28/08/2019	0,6	0,63	- 0		- 0		,	U			i i				
05/09/2019	0,43	0,49		Ĭ l							i i				
12/09/2019	0,36	0,45			-										
20/09/2019 24/09/2019	0,49	0,58	0	3	0	0	0	0							
03/10/2019	0,44	0,57	0	3	0	0	0	0							
10/10/2019	0,5	0,57				3									
15/10/2019	0,55	0,6					<u> </u>		7,72	15	631	26	12	7,69	équilibrée
25/10/2019 30/10/2019	0,32	0,48	9			9							9		
04/11/2019	1,02	1,16											8 8		
12/11/2019	0,68	0,73	0	0	0	0	0	0					9 9		
20/11/2019 27/11/2019	0,5	0,62	E - 6			3	-	9 9		- 6			3		
02/12/2019	0,56	0,61													
09/12/2019	0,53	0,6	4	8	0	0	0	0	7,6	15,4	530	20,6	11,6	7,79	agressive
17/12/2019	0,5	0,57													
24/12/2019	0,68	0,88													
moyenne	0,50	0,58	2	4	0	0	0	0	7,6	14	605	26	13	7,7	agressive
minimum	0,17	0,22	0	0	0	0	0	0	7,38	7,6	511	20,6	8,8	7,53	
maximum	1,02	1,16	5	15	0	0	0	0	7,81	19,6	778	27,2	17,8	8,01	
nbre d'analyses	52	52	12	12	12	12	12	12	6	6	6	6	6	6	6
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	55	75	15.1	=	1375		

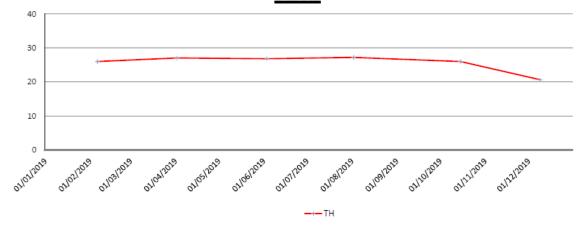




Suivi bactériologique



<u>Dureté</u>



Observations:

La teneur en chlore correspond à 'objectif de concentration fixé à 0.50 mg/l qui doit permettre de retrouver du chlore sur l'ensemble du réseau.

Les analyses bactériologiques sont satisfaisantes.

La dureté de l'eau évolue en fonction du mélange Cébron/Sources de Seneuil. L'est est dure et agressive.

SEVT: Surveillance annuelle réservoirs

année 2019

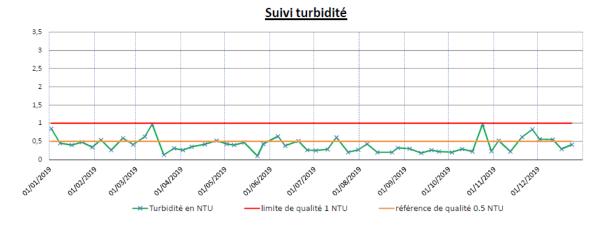
Unité de distribution : UDI de Seneuil

Commune (code INSEE): ASSAIS LES JUMEAUX (79016)

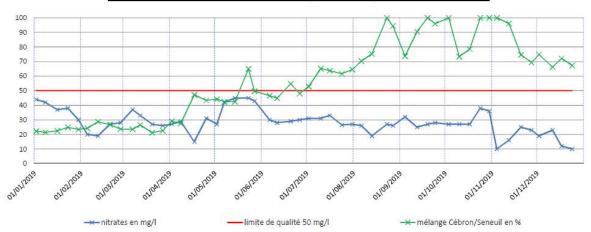
Point de surveillance : réservoir de Pontify

Point de prélèvement : robinet refoulement code SISE-EAU 600

date d'analyses	Н	Nitrates	turbidité	S)/Si Conductivité	÷ TH	Résidus secs	Ammonium Ammonium	Sulfate	mg/l	Mg Fluorures	Couleur	TOO mg/l	កំ TAC	高 Bromates	云 Chloroforme	善 Bromoforme	Bromodichloro- méthane	五 Dibromochloro- méthane	至 THM Total
limite de qualité		50	1				- 0.	- Gr	0.	1,5				10	100	100	100	100	100
référence de qualité	6,5 à 9	50	0,5	200 à 1100	>15		0.1	250	0,2	1,5	15	2		10	100	100	100	100	100
02/01/2019	7,32	44	0,85	692	32,4		<0,01	25	0,02	0,27	13	- 2			-	_		- 1	
08/01/2019	7,37	42	0,45	684	31,4	390	0,02	17	0,03	0,44	2	0						- 3	
16/01/2019	7,34	37	0,4	649	28		<0,01	23	<0,01	0,27									
23/01/2019 30/01/2019	7,05	38	0,48	650 666	27,6 25,4		<0,02	21 26	0,03	0,22		1,7							
05/02/2019	7,03	20	0,54	641	26		<0,01	34	0,02	0,23							8 9		
12/02/2019	8,02	19	0,26	501	18,6		<0,01	12	0,02	0,36				4					
20/02/2019	7,19	27	0,59	677	30	-	0,01	20	0,02	0,61	3	1,4			-			- 4	
27/02/2019 07/03/2019	7,48	28 37	0,41	570 637	22,8		<0,01	12 16	0,04	0,18							9	- 27	
12/03/2019	7,2	33	0,97	625	28,2		0,03	21	0,03	0,29		J							
20/03/2019	7,45	27	0,13	562	26		<0,01	20	0,02	0,56	1	1,5							
27/03/2019 02/04/2019	7,43	26	0,31	565 570	23,4		<0,01	13 17	0,02	0,3	_	-	-		-			-	_
08/04/2019	7,29	29	0,35	592	24	326	<0,01	16	0,01	0,42	2								
17/04/2019	7,22	15	0,42	586	24		<0,01	16	0,01	0,36		1,3							
25/04/2019	7,28	31 27	0,52	599 590	24 25		<0,01	18 13	0,09	0,25									
02/05/2019 07/05/2019	7,35 7,21	42	0,43	517	26		0,02	17	0,02	0,23					6 6			- 9	
14/05/2019	7,2	45	0,47	527	24		<0,01	13	0,01	0,38	1	9							
23/05/2019	7,44	45	0,1	569	25		<0,01	16	0,01	0,38			- 8					- 3	
27/05/2019 06/06/2019	7,5	43 30	0,43	567 520	24,8		<0,01	17 16	0,01	0,59	1	1,2							
11/06/2019	7,31	28	0,38	612	25,2		<0,01	13	0,02	0,33	1								
20/06/2019	7,4	29	0,51	619	26		<0,01	18	0,01	0,39									
26/06/2019 02/07/2019	7,36 7,13	30	0,26	627 578	26,2	481	<0,01	15 17	0,02	0,23	2	0,9	- 9	8	2,5	2,7	4,5	6,7	16,4
10/07/2019	7,07	31	0,28	639	26	401	<0,01	15	0,01	0,76									
16/07/2019	7,1	33	0,61	626	26		<0,01	13	0,01	0,36									
24/07/2019	7,1	26,5	0,2	611	27		<0,01	14	0,02	0,36		1,2							
31/07/2019 06/08/2019	7,44	27 26	0,27	605 578	27,2	-	<0,01	15 19	0,02	0,31	2			8	-			- 8	
13/08/2019	7,36	19	0,2	570	24,4		<0,01	16	0,01	0,56	_			8				Ö	
23/08/2019	7,17	27	0,2	626	24,8		<0,01	13	0,02	0,14		1,1					-		
27/08/2019 04/09/2019	7,45	26 32	0,32	618 652	24,6		<0,01	17 18	<0,01	0,31					3,6	2,2	5,1	6,2	17,1
12/09/2019	7,24	25	0,18	638	27,6		<0,01	16	0,03	0,20	3								
19/09/2019	7,36	27	0,26	632	21		<0,01	15	0,03	0,21		1,2						- 1	
24/09/2019	7,22	28	0,22	619	25,7	404	< 0.01	15	0,01	0,22	2	8		ä.	5 5		8 8	- 5.	
03/10/2019 10/10/2019	7,2 7,11	27	0,29	631 634	26,8	484	<0,02	19 20	0,02	0,44									
17/10/2019	7,22	27	0,22	631	26		<0,01	15	0,02	0,33		1,4							
24/10/2019	7,12	38	0,97	740	28		<0,01	15	0,01	0,33								, la	
30/10/2019 04/11/2019	7,12	36 10	0,23	716 545	28 19,6		0,01	17 12	0,01	0,32			-		-		-		
12/11/2019	8	16	0,32	480	22,8		0,01	10	0,04	0,46	1								
20/11/2019	7,46	25	0,62	526	29		0,01	17	0,02	0,26									
27/11/2019 02/12/2019	7,54	23 19	0,83	539 485	28 26	—	<0,01	13 10	0,02	0,21		2			-	-		- 0	\vdash
11/12/2019	7,82	23	0,56	532	24.2	414	0,01	11	0,05	0,18	1		14.2		-	-		-	
17/12/2019	7,9	12	0,29	463	24,8		<0,01	8	<0,01				9,4					- 7	
24/12/2019	7,99	10	0,41	441	17		0,07	9	0,01	0,16		1,5	7,6						
moyenne	7,36	28	0,41	596	26	419	0,02	16	0,02	0,34	2	1	10	<5	3,1	2,5	4,8	6,5	16,8
minimum	7,00	10	0,10	441	17,0	326	0,01	8	0,01	0,13	1	0,90	7,6	<5	2,5	2,2	4,5	6,2	16
maximum	8,02	45	0,97	740	32,4	484	0,07	34	0,09	0,76	3	2,00	14,2	<5	3,6	2,7	5,1	6,7	17
nbre d'analyses nbre d'analyses non	52	52	52	52	52	5	52	52	52	52	12	12	3	2	2	2	2	2	2
conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Suivi nitrates en fonction du mélange Cébron / Sources de Seneuil



Observations:

Aucun dépassement des limites de qualité pour les nitrates et la turbidité n'ont été observées en 2019.

Le mélange Cébron a varié de 12% à 100% sur l'année 2019. La forte concentration en métabolites aux Sources de Seneuil, notamment le métazachlore ESA, a entrainé une augmentation du volume d'eau du Cébron dans le mélange distribué. Le pourcentage moyen en 2019 a été de 63 %. Il s'agit d'un fonctionnement ponctuel en attente d'un traitement des métabolites.

Informations:

Pour la recherche de pesticides une liste de 80 molécules a été établie. Cette liste se retrouve au début du fichier sanitaire. Toutes les molécules n'ont pas été relistées pour la sortie de l'usine, mais celles qui ont été détectées au cours de l'année apparaissent.

SEVT: Surveillance annuelle réservoirs

année 2019

<u>Unité de distribution :</u> UDI de Seneuil

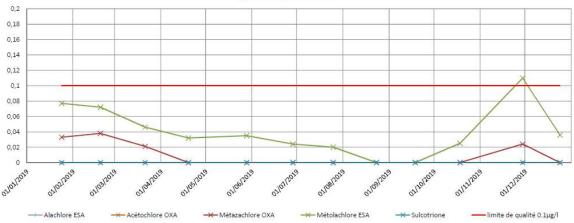
Commune (code INSEE): ASSAIS LES JUMEAUX (79016)

<u>Point de surveillance :</u> réservoir de Pontify

Point de prélèvement : robinet refoulement code SISE-EAU 600

date d'analyses	Bisphénol A	Alachlore ESA	Alachlore OXA	Acétochlore ESA	Acétochlore OXA	Métazachlore ESA	Métazachlore OXA	Métolachlore ESA	Métolachiore OXA	Sulcotrione	pesticides totaux
	μg/I	μg/l	μg/l	μg/l	μg/I	μg/I	μg/I	μg/l	μg/l	μg/I	μg/I
limite de qualité		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
seuil de détection	0,02	0,04	0,02	0,05	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	
24/01/2019	12	140	- 20	~	198	0,086	0,033	0,077	0,056	-	0,252
19/02/2019	-	*	28	19	-	0,099	0,038	0,072	0,051		0,260
21/03/2019	-	1	-6	- 1		0,061	0,021	0,046	0,034		0,162
19/04/2019	-		+0.0	- 3	-	0,061		0,032	0,021	-	0,114
28/05/2019	-	300	60.0	*	· **	0,065		0,035	0,023		0,123
28/06/2019	-	100	- 60		*	0,100	-	0,024	+		0,124
25/07/2019	-		- 60	3		0,086	-	0,020	+		0,106
23/08/2019	-	5.00		3		0,084	-	4	14		0,084
18/09/2019	-		+0	*	· ·	-			*	*	0,000
18/10/2019	-	(*)	- 50	- 5		0,099		0,025			0,124
29/11/2019	-			- 5	300	0,035	0,024	0.110	0,12	300	0,289
24/12/2019	-		-		-	•		0,036	0,03	+	0,069
moyenne	+		-		(area (0,072	0,023	0,044	0,037		0,142
minimum	-		-	-	-	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02		0,000
maximum	- 12		-	1	-	0,100	0,038	0,110	0,120	-	0,289
nbre d'analyses	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0

Suivi Métabolites



<u>Observations</u>: La recherche des métabolites en 2019 montre une pollution récurrente au métazachlore ESA, on retrouve également du métazachlore OXA et des métolachlores ESA et OXA. L'analyse de novembre 2019 montre un dépassement de la limite sur les métolachlores ESA et OXA.

Au vu de la pollution provenant des sources de Seneuil, un pompage favorisant le Cébron a été mis en place. Les analyses supplémentaires de métabolites ajoutées au programme 2019 sur les sources de Seneuil permettent d'optimiser le mélange.